



*Au service
des peuples
et des nations*

Province de Sidi Ifni



ETAT DES LIEUX DES DEGATS, DES BESOINS ET DES COUTS SUITE AUX INONDATIONS A SIDI IFNI

L'évaluation finale



Août 2015



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES FIGURES | 4 |
| LISTE DES TABLEAUX | 5 |
| LISTE DES ACRONYMES | 6 |
| REMERCIEMENT..... | 7 |
| RESUME EXECUTIF | 8 |
| INTRODUCTION GENERALE | 9 |
| CONTEXTE | 9 |
| OBJECTIF DE LA CONSULTATION | 10 |
| STRUCTURE DU RAPPORT..... | 10 |
| 1. RAPPEL DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE..... | 11 |
| 1.1. METHODOLOGIQUE PRECONISEE | 11 |
| 1.2. DEROULEMENT DE L'ETUDE | 12 |
| 2. ANALYSE DU CONTEXTE AVANT LA CATASTROPHE | 13 |
| 2.1. CONTEXTE NATUREL, ECONOMIQUE ET SOCIAL | 13 |
| 2.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE..... | 13 |
| 2.1.2. POPULATION | 15 |
| 2.1.3. RELIEF | 15 |
| 2.1.4. CLIMAT | 17 |
| 2.1.5. RESSOURCES EN EAU..... | 17 |
| 2.2. DESCRIPTION SECTORIELLE..... | 19 |
| 2.2.1. INFRASTRUCTURE DE BASE | 19 |
| 2.2.1.1. BREVE DESCRIPTION DU RESEAU ROUTIER..... | 19 |
| 2.2.1.2. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE L'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS SOLIDES..... | 20 |
| 2.2.1.3. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE L'ENERGIE..... | 21 |
| 2.2.2. SECTEURS SOCIAUX..... | 21 |
| 2.2.2.1. POPULATION | 21 |
| 2.2.2.2. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE LOGEMENT | 22 |
| 2.2.2.3. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE L'EDUCATION | 22 |
| 2.2.2.4. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE LA SANTE | 23 |
| 2.2.3. SECTEURS DE PRODUCTION | 23 |
| 2.2.3.1. AGRICULTURE ET PECHE..... | 23 |
| 2.2.3.2. TOURISME | 26 |
| 2.2.3.3. COMMERCE | 26 |
| 2.2.3.4. INDUSTRIE | 28 |
| 2.3. GESTION DES RISQUES..... | 29 |
| 2.3.1. PRIORITE 1..... | 29 |
| 2.3.2. PRIORITE 2..... | 30 |
| 2.3.3. PRIORITE 3..... | 31 |
| 2.3.4. PRIORITE 4..... | 31 |
| 3. EFFETS ET CONSEQUENCES DE L'INONDATION DE SIDI IFNI | 32 |
| 3.1. SECTEURS D'INFRASTRUCTURE..... | 32 |
| 3.1.1. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT..... | 32 |
| 3.1.2. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS SOLIDES..... | 36 |
| 3.1.3. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE | 38 |
| 3.2. SECTEURS SOCIAUX..... | 39 |
| 3.2.1. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR D'HABITAT | 39 |
| 3.2.2. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION..... | 41 |
| 3.2.3. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE | 41 |
| 3.2.4. EFFET SUR LES COOPERATIVES – CAS DE LA COOPERATIVE FEMININE DE TAFYOUCHT..... | 42 |
| 3.3. SECTEURS DE PRODUCTION | 43 |

| | | |
|------------------|---|-----------|
| 3.3.1. | EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET PECHE..... | 43 |
| 3.3.2. | EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU COMMERCE | 43 |
| 3.3.3. | EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE | 44 |
| 3.3.4. | EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU TOURISME | 44 |
| 4. | ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES..... | 44 |
| 4.1. | RESUME DES DOMMAGES ET DES PERTES..... | 45 |
| 4.2. | DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR D'INFRASTRUCTURE..... | 46 |
| 4.2.1. | ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT | 46 |
| 4.2.2. | ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES DANS LE SECTEUR DE L'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS SOLIDES | 48 |
| 4.2.3. | ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE..... | 49 |
| 4.3. | DOMMAGES ET PERTES DANS LES SECTEURS SOCIAUX | 50 |
| 4.3.1. | DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT | 50 |
| 4.3.2. | DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION | 51 |
| 4.3.3. | DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE | 52 |
| 4.4. | DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE PRODUCTION..... | 52 |
| 4.4.1. | DOMMAGE ET PERTES DANS L'AGRICULTURE ET PECHE | 52 |
| 4.4.2. | DOMMAGE ET PERTES DANS L'INDUSTRIE | 53 |
| 4.4.3. | DOMMAGE ET PERTES DANS LE COMMERCE | 53 |
| 4.4.4. | DOMMAGES ET PERTES DANS LE TOURISME | 53 |
| 5. | IMPACT MACROECONOMIQUE | 53 |
| 5.1. | IMPACT DES INONDATIONS SUR LES INDICATEURS MACROECONOMIQUE (PIB ET TAUX DE CROISSANCE) | 54 |
| 5.2. | IMPACT DES INONDATIONS SUR LES FINANCES PUBLIQUES DE LA PROVINCE EN 2014 | 55 |
| 5.3. | IMPACT DES INONDATIONS SUR LA BALANCE DES ECHANGES | 55 |
| 6. | STRATEGIE DE RECONSTRUCTION..... | 55 |
| 6.1. | PRINCIPE DE BASE DE LA STRATEGIE DE RECONSTRUCTION | 55 |
| 6.2. | RESUME SYNTHETIQUE DES BESOINS SECTORIELS | 56 |
| 6.3. | PLAN D'ACTION SECTORIEL..... | 57 |
| 6.3.1. | SECTEURS D'INFRASTRUCTURE..... | 57 |
| 6.3.1.1. | SECTEUR TRANSPORT | 57 |
| 6.3.1.2. | SECTEUR DE L'ENERGIE..... | 58 |
| 6.3.1.3. | SECTEURS DE L'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHET SOLIDE..... | 59 |
| 6.3.2. | SECTEURS SOCIAUX..... | 63 |
| 6.3.2.1. | SECTEUR DE L'HABITAT..... | 63 |
| 6.3.2.2. | SECTEUR DE LA SANTE | 66 |
| 6.3.2.3. | SECTEUR DE L'EDUCATION | 67 |
| 6.3.3. | SECTEURS DE PRODUCTION | 68 |
| 6.3.3.1. | SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE | 68 |
| 6.3.3.2. | SECTEUR DE L'INDUSTRIE | 68 |
| 6.3.3.3. | SECTEUR DU COMMERCE | 69 |
| 6.3.3.4. | SECTEUR DU TOURISME..... | 70 |
| ANNEXES : | | 71 |
| ANNEXE 1. | Liste des Reunions et des Participants..... | 72 |
| ANNEXE 2. | Liste des Participants a la Reunion de Presentation de l'Etat des Lieux Preliminaire du Lundi 29 Juin 2015 | 74 |
| ANNEXE 3. | Liste des Participants a l'Atelier Participatif d'Identification et de Planification d'Action a Sidi Ifni du 02 Juillet 2015 | 75 |
| ANNEXE 4. | Liste des Participants a l'Atelier de Restitution des Resultats, tenu le Jeudi 13 Aout 2015 au Siege de la Province..... | 76 |
| ANNEXE 5. | Liste des References Bibliographiques | 77 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| FIGURE 1. APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE | 11 |
| FIGURE 2. CARTE DU DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 13 |
| FIGURE 3. CARTE DU DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 15 |
| FIGURE 4. CARTE DE L'ELEVATION DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 16 |
| FIGURE 5. CARTE DES PENTES DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI..... | 17 |
| FIGURE 6. CARTE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI..... | 18 |
| FIGURE 7. CARTE DU RESEAU CLASSE DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI..... | 20 |
| FIGURE 8. PHOTOS D'UNE ROUTE EMPORTEE (RR140) ET D'UN PONT ENDOMMAGE SUITE AUX INONDATIONS DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI..... | 33 |
| FIGURE 9. PHOTO DES CANAUX D'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE DEGRADEES SUITE AUX INONDATIONS A LA COMMUNE DE LAKHSSAS..... | 38 |
| FIGURE 10. PHOTO DES CONSTRUCTIONS DETRUITES SUITE AUX INONDATIONS A LA COMMUNE DE LAKHSSAS | 40 |
| FIGURE 11. PHOTO DES MAGASINS COMMERCIAUX FERMEES SUITE AUX INONDATIONS A LA COMMUNE DE LA LKHASSAS..... | 43 |
| FIGURE 12. PHOTO D'UN CAMPING INONDE A LA COMMUNE SIDI IFNI..... | 44 |
| FIGURE 13. CARTE DES ROUTES ENDOMMAGEES DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 48 |
| FIGURE 14. PHOTO D'UN MAGASIN MARITIME ENDOMMAGE SUITE AUX INONDATIONS A LA COMMUNE DE SIDI IFNI | 53 |

| | |
|--|----|
| TABLEAU 1. DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 14 |
| TABLEAU 2. RESEAU ROUTIER CLASSE DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 19 |
| TABLEAU 3. NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DE L'EDUCATION DANS LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 22 |
| TABLEAU 4. INFRASTRUCTURE SANITAIRE DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 23 |
| TABLEAU 5. REPARTITION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 24 |
| TABLEAU 6. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES EXISTANTES DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 25 |
| TABLEAU 7. CATEGORIE ET NOMBRE D'UNITES HOTELIERES..... | 26 |
| TABLEAU 8. REPARTITION DES COMMERCES PAR ENTITE ADMINISTRATIVE..... | 27 |
| TABLEAU 9. REPARTITION DES SOUKS HEBDOMADAIRES PAR ENTITE ADMINISTRATIVE | 27 |
| TABLEAU 10. INFRASTRUCTURE INDUSTRIELLE DE LA PROVINCE DE SIDI IFNI | 28 |
| TABLEAU 11. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT..... | 34 |
| TABLEAU 12. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'EAU – APPROVISIONNEMENT | 37 |
| TABLEAU 13. EFFETS ET CONSEQUENCES DU SECTEUR DE L'HABITAT..... | 40 |
| TABLEAU 14. TABLEAU RECAPITULATIF DES DOMMAGES ET DES PERTES | 46 |
| TABLEAU 15. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT | 47 |
| TABLEAU 16. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT | 48 |
| TABLEAU 17. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE | 49 |
| TABLEAU 18. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT | 50 |
| TABLEAU 19. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION | 51 |
| TABLEAU 20. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET PECHE MARITIME..... | 52 |
| TABLEAU 21. IMPACT DE L'INONDATION SUR LE PIB DE LA REGION DE SOUS-MASSA-DARAA | 54 |
| TABLEAU 22. TABLEAU SYNTHETIQUES DES BESOINS SECTORIELS..... | 57 |
| TABLEAU 23. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DU TRANSPORT (EN DH) | 58 |
| TABLEAU 24. ACTIONS IDENTIFIEES DANS LE SECTEUR D'ELECTRICITE | 59 |
| TABLEAU 25. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT (EN DH) | 60 |
| TABLEAU 26. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DE L'HABITAT | 64 |
| TABLEAU 27. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DE LA SANTE..... | 66 |
| TABLEAU 28. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DE L'EDUCATION | 67 |
| TABLEAU 29. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET LA PECHE..... | 68 |
| TABLEAU 30. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE..... | 69 |
| TABLEAU 31. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DU COMMERCE..... | 69 |
| TABLEAU 32. ACTIVITES DE RECONSTRUCTION PROGRAMMEES POUR LE SECTEUR DU TOURISME..... | 70 |

| | |
|-------------------|--|
| AUEA | : Associations d'Usagers d'Eau Agricole |
| BCR | : Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies |
| BDP | : Balance Des Paiements |
| CSC | : Centre de santé communal |
| CSCA | : Centre de Santé Communal avec module d'Accouchement |
| CVC | : Centre de veille et de coordination |
| DaLA | : Évaluation des dommages et des pertes |
| DRR | : Disjoncteur Réenclencheur en Réseau |
| HCEFLCD | : Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification |
| HCP | : Haut Commissariat au Plan |
| HRNA | : Évaluation des Besoins de Relèvement Humain |
| NU | : Nations Unies |
| ONEE | : Office National d'Eau et d'Electricité |
| ONU CEPALC | : Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes |
| ORSEC | : Organisation des Secours |
| PDCI | : Plan Directeur de Prévention et de lutte contre les incendies de forêt |
| PDNA | : Post-Disaster Needs Assessment |
| PIB | : Produit Intérieur Brut |
| PMH | : Petite et Moyenne Hydraulique |
| PMV | : Plan Maroc Vert |
| PNI | : Plan National de Lutte Contre les Inondations |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| RGPH | : Recensement Général de la Population |
| UNDAF | : Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement |
| STEP | : Stations d'épuration |

REMERCIEMENT

Le présent rapport d'évaluation de l'état des lieux des dégâts, des coûts et des besoins suite aux inondations à la province de Sidi Ifni a été élaboré par le bureau d'études IFED, sous la supervision de ses deux experts seniors M. Hicham EZZINE et M. Mohamed Abdelhakim EL ALAMI, appuyés par ses cadres et ingénieurs Mme. Samira FAKID, Mme. Nisrine TIDAOUI et Mme. Nidaa EL ALAOUI.

Les auteurs du rapport expriment leurs sentiments de gratitude à Monsieur le Gouverneur de la province de Sidi Ifni et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Royaume du Maroc, ainsi qu'à tous les services extérieurs et les acteurs concernés par la réduction des risques de catastrophes dans la province de Sidi Ifni. Leurs orientations, soutiens et contributions à l'accomplissement de cette analyse nous ont été d'une grande utilité.

Nos vifs remerciements sont adressés aux responsables du PNUD au Maroc et plus particulièrement à Mme. Ana POLANCO, Mme. Amal NADIM, M. Yassir BENABDALLAOUI et Mme. Ayshanie LABE, qui n'ont ménagé aucun effort pour nous faciliter l'aboutissement de cette consultation.

Nos sincères remerciements vont également aux collègues de la province de Sidi Ifni, tout particulièrement M. El Maati YAJID, Secrétaire Général, M. Abdelilah El MADKOUR et Mme. Mariam AMTOUL de la Division des Collectivités Locales et M. Zakaria AIT BAHANI de la Division des Equipements, qui ont coordonné avec enthousiasme le travail du terrain et nous ont facilité l'accès à la documentation et aux données nécessaires.

Nous souhaitons également remercier les représentants des différents services extérieurs pour leur engagement, et pour leur participation active aux différents ateliers et aux réunions. Leur aide et leur volonté de partage d'information ont été d'une grande utilité pour l'accomplissement de cette analyse.

Que soient finalement remerciés tous ceux et celles non cités expressément mais qui ont contribué de près ou de loin à l'évaluation de l'état des lieux des dégâts, des coûts et des besoins suite aux inondations à Sidi Ifni.

Suite aux importantes inondations survenues au Maroc au cours des mois de novembre et décembre 2014, plusieurs régions ont été touchées notamment dans le sud du pays, plus précisément les provinces de Guelmim, Ouarzazate et Sidi Ifni. Ainsi, plusieurs dégâts ont été enregistrés. Avec des précipitations intenses dépassant largement la moyenne annuelle, ces dernières ont provoqué des pertes en vie humaine et occasionné des dommages et des pertes considérables. Au niveau de la province de Sidi Ifni, objet de cette consultation, la nature du relief à caractère accidenté s'ajoutant au système de pente que connaît la province, ont favorisé le ruissellement, l'accumulation et le débordement des eaux, entraînant la destruction et l'endommagement de différents secteurs sociaux.

La présente consultation a pour objectif d'élaborer un état des lieux des dégâts, des besoins et des coûts suite aux inondations qui ont eu lieu à la province de Sidi Ifni. Pour arriver à cette fin, l'équipe du projet s'est appuyée sur une approche méthodologique inspirée du DaLA (Damage and Loss assessment) et du PDNA (Post- Disaster Needs Assessment) ou l'évaluation Post – catastrophe. L'analyse des dommages, des pertes, des coûts et des besoins a été faite suite à un travail de terrain, mené à travers un ensemble de réunions et d'ateliers participatifs où l'essentiel des informations ont été collectées auprès de la province de Sidi Ifni et des services extérieurs des différents départements ministériels.

L'évaluation des dommages et des pertes révèle que le coût des inondations du mois de novembre 2014 s'élève à une valeur de 805.9 MDH. Les dommages engendrés se chiffrent à 763.2 MDH, tandis que les pertes sont de l'ordre de 42.7 millions de dirhams. Cette analyse nous a permis de déduire que les secteurs sociaux ont enregistré plus de dégâts où la somme des dommages et des pertes a atteint 405.8 MDH enregistrée presque entièrement dans le secteur de l'Habitat. En effet, à lui seul, ce secteur a connu un préjudice total d'environ 372,7 MDH, soit la moitié du coût total de la catastrophe. Avec un coût approximatif de 370 MDH, les secteurs de l'infrastructure sont les plus touchés après les secteurs sociaux. La quasi-totalité des dommages et des pertes dans les secteurs de l'infrastructure a été enregistrée dans le transport. Le coût de la catastrophe dans ce secteur est évalué à 356 MDH, les dommages en constituent 99%. Les sous-secteurs de la production ont enregistré moins de coûts où le montant total de la catastrophe a atteint 29.2 MDH.

La stratégie de reconstruction de la province de Sidi Ifni a été élaborée selon une approche participative impliquant toutes les structures concernées par la gestion des risques de catastrophes. Il en ressort que la reconstruction requiert ainsi un budget approximatif de 2,3 milliards de dirhams, où 22% de cette somme, soit 469 MDH est requise à court terme pour financer les activités de remise en état provisoire. Le reste peut être programmé à moyen et à long terme. L'essentiel du budget total, soit 1.7 milliards de dirhams, devra être affecté à la reconstruction et l'amélioration de la résilience du secteur de l'habitat, profondément touché. Le secteur du transport requiert également un montant important de l'ordre de 274.7 MDH. La reconstruction des autres secteurs fera appel à un budget moins important.

INTRODUCTION GENERALE

CONTEXTE

A l'instar des autres pays Arabes et nord africains, les aléas d'origine hydrométéorologique et climatique, tels que les inondations et les sécheresses constituent la menace la plus récurrente au Maroc. En concomitance avec des conditions de vulnérabilité et des faibles capacités de résilience, ces aléas se traduisent souvent par des catastrophes meurtrières, économiquement lourdes et coûteuses. Ce qui est susceptible d'entraver le développement socio-économique du pays.

L'analyse rétrospective des catastrophes historiques a permis de ressortir qu'au cours des dernières années le Maroc a été le siège de plusieurs inondations. Les chiffres relatifs aux pertes en vie humaines et aux dégâts engendrés par ces inondations sont controversés. Parmi les inondations les plus dévastatrices, il y a lieu de noter les suivants :

- Les inondations de la vallée de l'Ourika de 1995 causant 732 morts et près de 80 Millions de dirhams de dégâts matériels.
- Les inondations de 1996, dont le bilan a fait état de dégâts importants dans les villes d'El Jadida, Mohammedia, Casablanca, Kénitra, Tanger, Tétouan, Beni Mellal et Agadir. Les niveaux de l'eau avaient atteint plus de 60 cm dans les quartiers industriels à Kénitra et Casablanca, avec l'effondrement de plusieurs maisons, l'arrêt des activités scolaires dans plusieurs régions, des perturbations de la circulation et des dégâts au niveau de 134 points sur le réseau national.
- Les inondations survenues en 2002 dans les villes de Mohammedia, Berrechid, Settât, Bouznika, Casablanca, Kénitra, Romani, Boulemane et Taza. L'intensité des précipitations atteignant 70 mm en trois heures dans la région de Settât et dépassant parfois les 100 mm en 24 heures dans d'autres régions du Maroc, ont augmenté subitement le débit des rivières et le taux de remplissage des barrages. Ces inondations ont engendré 63 morts, 26 disparus et 17 blessés, et ont occasionné plusieurs dégâts matériels avec l'inondation de 6 unités pétrolières, et la destruction de plusieurs hectares de terres agricoles, en plus de pertes considérables en infrastructures (coupure de l'autoroute Casablanca-Settat, de routes nationales, pistes et voies d'accès, destruction de ponts et inondation de l'aire de stationnement des avions à l'Aéroport Mohammed V).

Les dernières inondations qu'a connues le Maroc ont survenu dans les provinces de Guelmim, Ouarzazate et Sidi Ifni, au cours des mois de novembre et de décembre 2014. Ces inondations ont provoqué des pertes en vie humaines et occasionné des dommages et des pertes considérables. En effet, en quelques jours, ces régions ont enregistré des précipitations intenses qui dépassent la moyenne annuelle. Le relief accidenté, le système de pentes et la nature du substrat ont favorisé le ruissellement, l'accumulation et le débordement des eaux. Les eaux d'inondations et leurs vitesses ont provoqué la destruction et l'endommagement des différents secteurs sociaux (coupure, isolement de la ville, etc...).

Il y a lieu de noter que les alertes météorologiques déclenchées par les services compétents, la vigilance et les mesures entreprises par les autorités locales ont permis d'évacuer la population de certaines zones exposées aux inondations, tels que les campings de la ville de Sidi Ifni. Cette anticipation a permis d'épargner des pertes humaines considérables. Face à cette catastrophe, le plan ORSEC (Organisation des Secours) a été activé et piloté par la province de Sidi Ifni. Ont pris part au dit plan l'ensemble des départements ministériels concernés par la gestion des catastrophes. Grâce à ce plan, des décisions stratégiques visant la réduction des dommages et des pertes ont été prises.

Pour réduire l'impact des inondations, le Maroc a renforcé sa politique de construction des barrages

par la mise en place d'un Plan National de Lutte Contre les Inondations (PNI). Dans ce cadre, 391 sites vulnérables aux inondations en milieu urbain et en milieu rural ont été répertoriés. Parmi ces sites, 50 révèlent un caractère prioritaire. Ces sites nécessitent des études détaillées et des plans d'intervention d'ordre structurel et non-structurel en parfaite harmonie. En outre, la réduction substantielle des pertes et des dommages engendrés par l'aléa inondation au niveau de ces sites et dans d'autres éventuelles zones au Maroc passe inévitablement par la mise en place d'une stratégie intégrée et raisonnée axée sur l'anticipation et impliquant toutes les structures concernées par les risques de catastrophes.

Précisons aussi que l'appui des Nations Unies au gouvernement marocain en matière de gestion, de réduction des risques de catastrophes et d'une manière générale dans le processus du développement durable est considérable. En effet, suite à cette situation, le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) a lancé un appel aux agences afin de coordonner la contribution des Nations Unies (NU) à la réponse. En outre, dans le cadre de l'Outcome Groupe 5, espace de coordination inter-agence du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) dans le domaine de l'environnement, une analyse des contributions de chaque acteur à la réponse a été effectuée.

C'est dans ce sens que s'inscrit la présente consultation qui est commanditée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et qui a comme but d'appuyer la province de Sidi Ifni, dans le processus d'évaluation des dommages, des pertes et des besoins suite aux inondations survenues au cours des mois de novembre et de décembre 2014. Ces efforts sont déployés dans la perspective d'asseoir une stratégie de reconstruction.

OBJECTIF DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objectif global d'élaborer l'état des lieux des dégâts, besoins et coûts suite aux inondations (Post-Disaster Needs Assessment –PDNA) qui ont eu lieu à Sidi Ifni. Ce travail a pour objectifs spécifiques de :

- appuyer la Province de Sidi Ifni à bien identifier les dommages, les pertes, les besoins et les risques de la population victime des inondations ;
- renforcer l'optimisation de l'allocation des ressources pour le relèvement qui soit conforme au cadre de développement national et local, aux priorités et aux plans ;
- prendre en compte les initiatives de réduction des risques de désastres, notamment celles de gestion des risques climatiques en cours dans le pays ;
- établir les liens avec le développement à long terme ;
- renforcer les capacités de relèvement au niveau de la province en matière de désastre.

STRUCTURE DU RAPPORT

Pour répondre aux objectifs de cette consultation, le présent rapport suit un enchaînement logique et se structure en six parties complémentaires :

La première partie rappelle brièvement l'approche préconisée dans le cadre de cette consultation et qui s'inspire des concepts et de la méthodologie DaLA (Évaluation des dommages et des pertes) et PDNA. La deuxième partie relate le contexte et la situation avant la catastrophe, notamment sur le plan naturel, économique et social. De même, elle donne une description des secteurs de l'infrastructure, des secteurs sociaux et des secteurs de production. La troisième partie décrit d'une manière synthétique les dégâts engendrés par l'inondation de Sidi Ifni, en mettant l'accent sur les dommages et les pertes survenus dans chaque secteur. Le quatrième chapitre met en exergue le coût de l'inondation de Sidi Ifni, en distinguant entre les dommages et les pertes engendrés dans chaque

secteur. Le cinquième chapitre s'intéresse à l'évaluation de l'impact macroéconomique dû à l'inondation de Sidi Ifni. Le dernier chapitre propose une stratégie de reconstruction élaborée d'une manière concertée et participative.

1. RAPPEL DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1. METHODOLOGIQUE PRECONISEE

La démarche préconisée pour l'analyse de l'état des lieux des dégâts, des coûts et besoins suite aux inondations de Sidi Ifni a été détaillée dans la note méthodologique initiale (phase 1). Par ailleurs, un bref rappel des grandes lignes de cette approche est indiqué ci-dessous :

Pour atteindre les objectifs de la présente étude, l'équipe du projet s'est appuyée sur une approche méthodologique inspirée de PDNA (Post-Disaster Needs Assessment) ou l'évaluation des besoins post-catastrophe. L'approche PDNA a été mise en place par la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) au début des années 1970. Elle a été ensuite raffinée et préconisée par la Banque Mondiale, par les organisations onusiennes et par d'autres organisations internationales dans nombreux désastres, notamment en Afrique et en Asie.

L'approche PDNA s'appuie essentiellement sur deux méthodologies. La méthodologie DaLA (Évaluation des dommages et des pertes) de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ONU CEPALC) et la méthodologie HRNA (Évaluation des Besoins de Relèvement Humain) – une méthode d'évaluation des Nations Unies pour saisir les besoins de relèvement au niveau des communautés.

Concrètement, l'approche préconisée au cours de cette consultation est illustrée par la figure ci-dessous. Elle est composée essentiellement de cinq grandes étapes, relatées ci-après. Il s'agit notamment de (1) l'analyse du contexte de la situation avant la catastrophe, (2) l'évaluation des effets/conséquences du désastre, (3) l'estimation des coûts financiers et économiques de l'impact et des effets de la catastrophe, 4) l'évaluation de l'impact macroéconomique des inondations survenues dans la province de Sidi Ifni et (5) l'élaboration d'une stratégie de reconstruction.

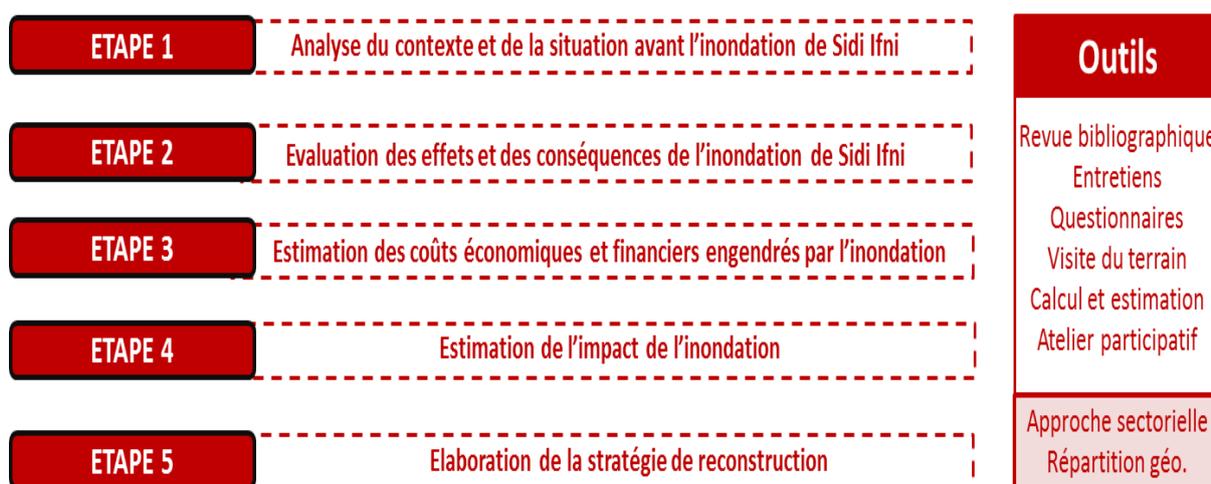


Figure 1. Approche méthodologique adoptée

1.2. DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'analyse des dommages, des pertes, des coûts et des besoins s'est basée sur des informations officielles collectées auprès de la province de Sidi Ifni et des services extérieurs des différents départements ministériels. La collecte des données et des informations a été réalisée suite à un travail de terrain, mené sous-forme de réunions et d'ateliers participatifs.

Dans ce sens, une première réunion de cadrage a été tenue le 04 mai 2014 à Rabat au siège du PNUD. Lors de cette réunion, l'approche méthodologique a été discutée et le chronogramme prévisionnel a été validé.

Cette réunion s'est enchaînée par une première mission de terrain, réalisée au cours de la semaine du 18 au 22 mai 2015. Cette mission a permis, d'abord, d'initier le contact avec les partenaires provinciaux et de procéder à la collecte des données et informations sectorielles sous différents formats. La liste des entretiens et des réunions est indiquée dans l'annexe 1.

Les données et les documents collectés ont été dépouillés et analysés. Ils ont servi à la description de chaque secteur, à l'inventaire des effets et des conséquences et à l'estimation des dommages et des pertes. Lors de cette étape, la liste des données manquantes pour chaque secteur a été établie et communiquée aux services extérieurs de la province.

Après cette première réflexion, l'état des lieux préliminaire a été présenté et discuté le 18 juin 2014 avec les représentants du PNUD. Les amendements et les orientations découlant de cette réunion ont été pris en considération. Leur intégration a permis d'enrichir davantage la présente analyse.

Une deuxième mission de terrain a été réalisée dans la semaine du 29 juin au 03 juillet 2015. Cette mission avait un triple objectif :

- Présenter aux acteurs de la province, l'état des lieux préliminaire des dégâts, des coûts et des besoins suite aux inondations de Sidi Ifni, et ce dans le cadre d'un atelier provincial organisé le 29 juin 2015.
- Collecter les données manquantes auprès des services extérieurs et des différents partenaires, à travers des réunions organisées entre le 29 juin et 03 juillet 2015.
- Identifier et prioriser les actions à entreprendre pour répondre aux besoins de reconstruction. Ceci a été concrétisé à travers l'organisation d'un atelier participatif en date du 02 juillet 2015.

En outre, un dernier atelier de restitution des résultats a été organisé le 13 août 2015 au siège de la province. Au cours de cet atelier, les résultats ont été présentés aux différents participants (cf annexe 4) et les remarques et observations ont été recueillies et considérées dans la version finale de ce document.

2. ANALYSE DU CONTEXTE AVANT LA CATASTROPHE

2.1. CONTEXTE NATUREL, ECONOMIQUE ET SOCIAL

2.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

La province de Sidi Ifni s'étale sur une superficie de 3 190,7 km². Elle est située au Sud-Ouest de la région de Sous-Massa-Draa, dans la partie occidentale du domaine de l'Anti – Atlas [1]. Sa situation géographique est comprise approximativement entre 29° et 29°40' de latitude nord et 9°10' et 10°20' degré de longitude Ouest, comme il est illustré dans la figure 2.

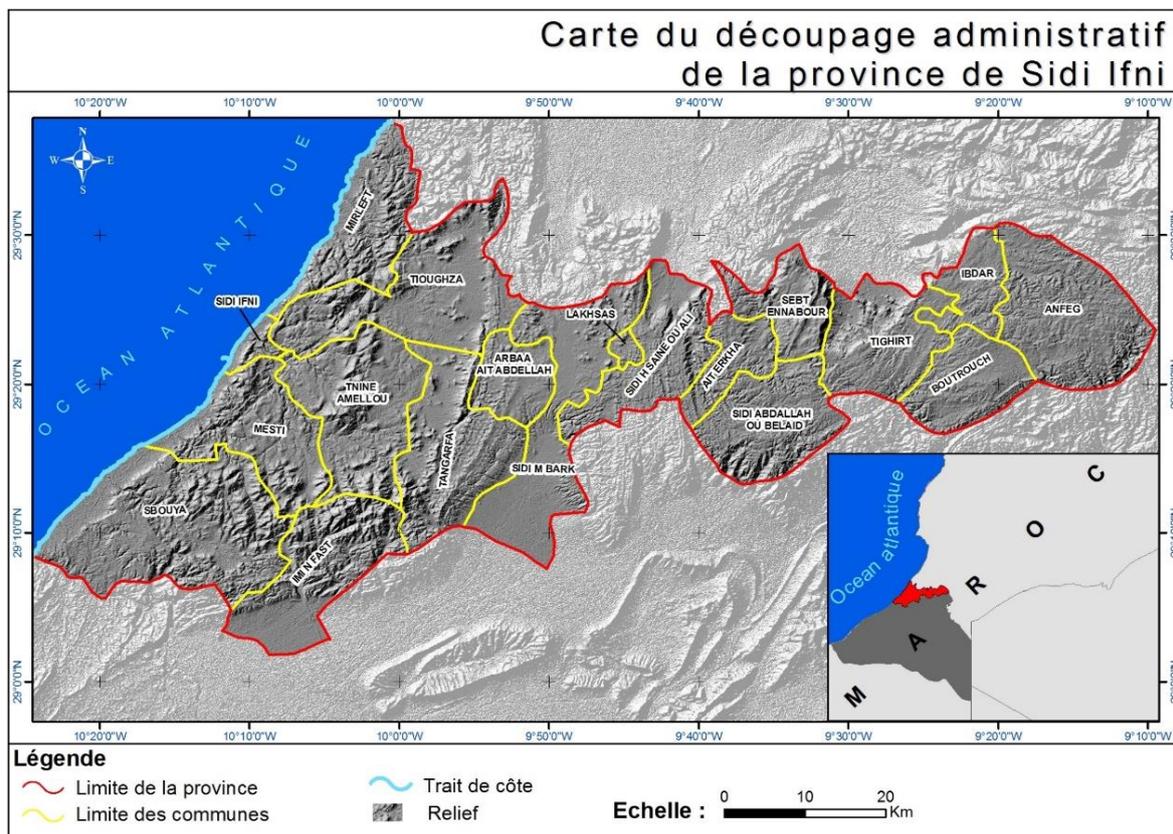


Figure 2. Carte du découpage administratif de la province de Sidi Ifni

La province de Sidi Ifni est limitée au Nord par la province de Tiznit, à l'Est par la province de Tata, au Sud par la province de Guelmim et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Sur le plan administratif, notons que la province de Sidi Ifni a été créée par le Décret n° 2-09-319 du 17 jourmada II 1430 (11 juin 2009) modifiant et complétant le dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959) relatif à la division administrative du Royaume.

La province de Sidi Ifni compte 2 pachaliks, 2 cercles, 7 caïdats (Mesti, Tioughza, Mirleft, Ibdar, Tighirt, Ait Erkha, et Sidi Hssaine) et 03 annexes administratives. Concernant le découpage communal, la province renferme 02 communes urbaines et 17 communes rurales (Tableau 1 et Figure 3).

Tableau 1. Découpage administratif de la province de Sidi Ifni

| Caïdat/Pachalik | Communes | Population |
|-----------------|------------------------|------------|
| Sidi Ifni | C.U. Sidi Ifni | 21 618 |
| Mesti | Mesti | 39 667 |
| | Sbouya | |
| | Imi'Nfast | |
| | Tnine Amellou | |
| | Tangarfa | |
| Mirleft | Mirleft | |
| Tioughza | Tioughza | |
| | Arbaa Ait Abdellah | |
| Lakhssas | C.U. Lakhssas | 4 729 |
| Sidi H'saine | Sidi H'saine ou Ali | 49 677 |
| | Sidi M'bark | |
| Ait Erkha | Ait Erkha | |
| | Sidi Abdellah Oubelaid | |
| Tighirt | Tighirt | |
| | Boutrouch | |
| | Sebt Ennabour | |
| Ibder | Ibder | |
| | Anfeg | |
| TOTAL | | |

Source : Résultats du RGPH 2014 dans la province de Sidi Ifni

Il est à signaler que la province de Sidi Ifni fera partie très prochainement de la région de Guelmim-Oued Noun conformément aux dispositions du décret n°2 - 15 - 40 relatif au découpage territorial du Maroc.

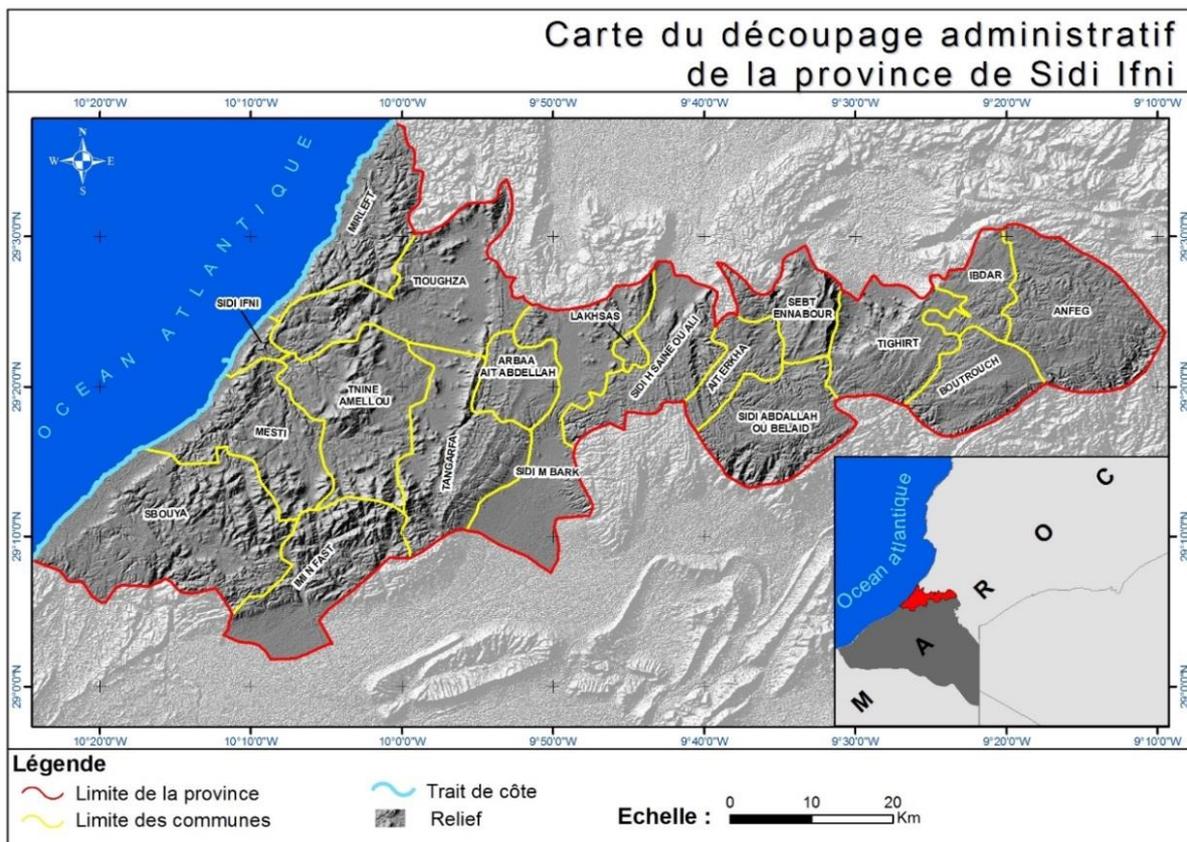


Figure 3. Carte du découpage administratif de la province de Sidi Ifni

2.1.2. POPULATION

Selon le dernier recensement de la population au Maroc (RGPH, 2014)¹, la population de la province s'élève à 115 691 habitants, avec une densité de 36 ha/km². Près de 77% de la population totale de la province réside dans le milieu rural en 2014, contre 81% en 2004. S'agissant de la répartition de la population par cercle, il y a lieu de noter que la population du cercle de Lakhsas représente presque 43% de la population totale de la province, alors que celle du cercle d'Ifni ne dépasse pas 34%. Le reste est réparti entre les deux communes urbaines Lakhsas et Sidi Ifni. Quant au nombre de ménages, il s'élève à 25 308, soit une taille moyenne de 4,57 personnes par ménage (4 au milieu urbain et 4,77 au milieu rural).

2.1.3. RELIEF

Compte tenu de sa situation dans la partie occidentale du domaine de l'Anti – Atlas, la province de Sidi Ifni est essentiellement montagneuse et caractérisée par un relief accidenté. La distribution géographique de l'altitude est relatée dans la figure 3. Il en ressort que l'élévation par rapport à la surface de la mer va de quelques mètres, au long de la côte, et peut atteindre une hauteur de 1465 mètres aux sommets des montagnes.

La figure 4 illustre l'inclinaison des pentes dans la province. Ce paramètre varie de 0° et 55° et témoigne du caractère accidentel des pentes. A titre de rappel, les pentes fortes favorisent et

¹ HCP : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014, HCP, Maroc 2014. Disponible en ligne : http://www.hcp.ma/Recensement-general-de-la-population-et-de-l-habitat-2004_a633.html

accélèrent l'écoulement superficiel. Dans ces pentes, l'eau du ruissellement pourrait se transformer en crue à forte vélocité. Au contraire les pentes faibles ou nulles donnent à l'eau le temps de s'infiltrer, entièrement ou en partie, dans le sol. A l'échelle du bassin versant, la pente moyenne est un paramètre important puisqu'il détermine la vitesse avec laquelle l'eau se rend à l'exutoire, donc le temps de concentration. Cette variable influence donc le débit maximal observé.

La province de Sidi Ifni peut être subdivisée physiquement en deux zones montagneuses :

- la zone montagneuse continentale (Lakhssas) à dominance de parcours, avec des élévations importantes, qui peuvent atteindre 1 465 m.
- la zone montagneuse littorale (Sidi Ifni) à vocation cactus.

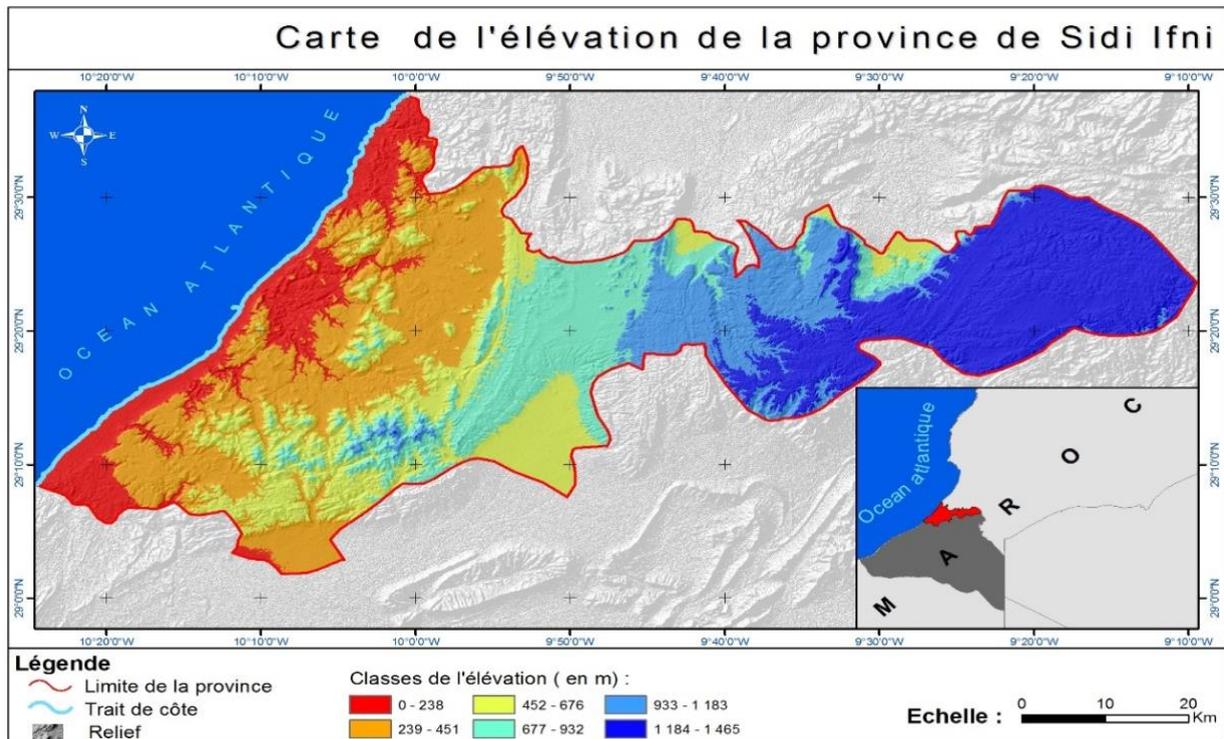


Figure 4. Carte de l'élévation de la province de Sidi Ifni

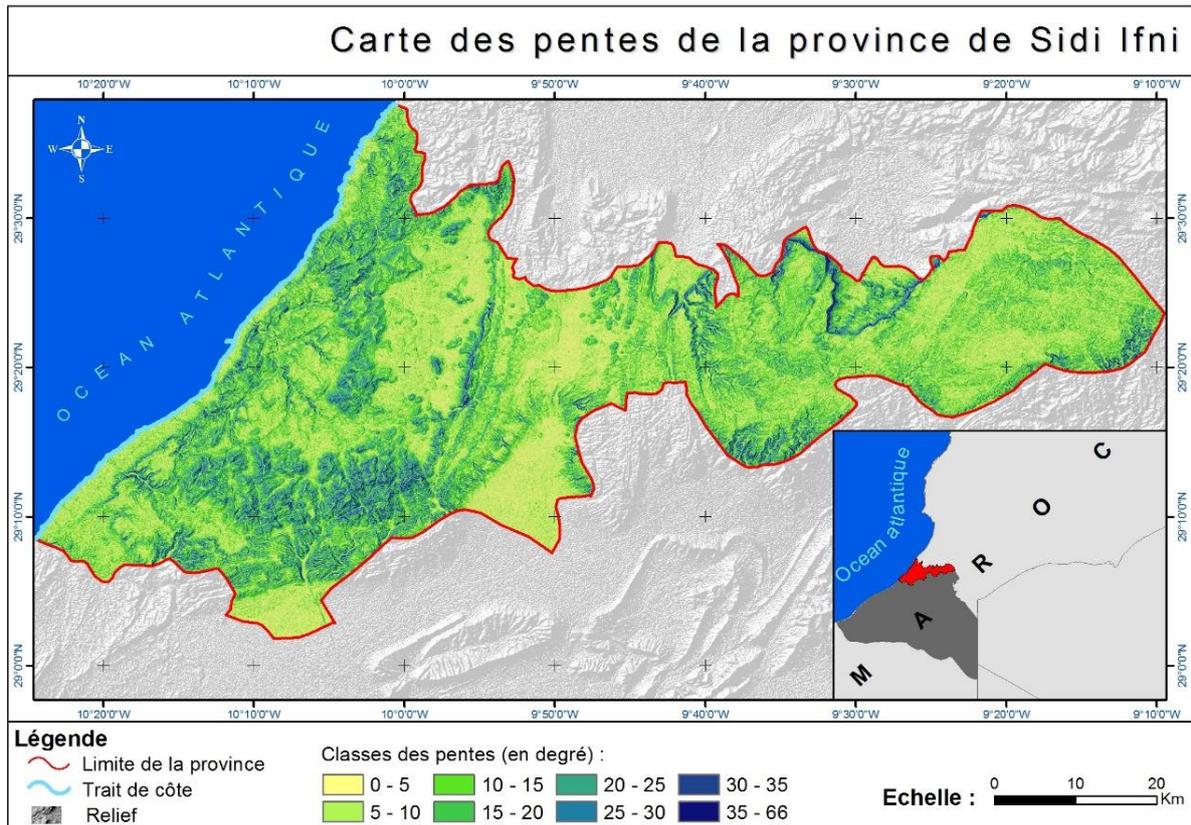


Figure 5. Carte des pentes de la province de Sidi Ifni

2.1.4. CLIMAT

Le climat de la province de Sidi Ifni est de type semi-aride. Il est caractérisé par un hiver froid et humide et un été chaud et aride, et ce à l'exception des régions littorales. La température moyenne est de 25 °C, avec un maximum de 45 °C et un minimum de 2°C. La pluviométrie annuelle moyenne de la région est de 150 mm.

2.1.5. RESSOURCES EN EAU

Les ressources en eau de la province se composent essentiellement des eaux superficielles et des eaux souterraines. Concernant les eaux superficielles, la principale cours d'eau dans la province est l'oued Ifni.

L'oued Ifni est formé par la confluence à 5 km en amont de son embouchure sur la côte Atlantique de l'Assif Ounder et de l'Assif El krimate.

- L'Assif Ounder avec une longueur de 27 km draine la partie sud du bassin. Il prend naissance dans la limite sud des versants de la chaîne de l'Adrar Boutimezguida.
- L'Assif Elkrimate draine la partie nord du bassin et présente une longueur de 47 km. Il prend sa source sur la limite est, sur le versant de la chaîne de l'Adrar Tamoucha.

A côté de ces rivières, la province de Sidi Ifni est caractérisée par un réseau hydrographique dense, quoiqu'il ne soit pas pérenne. Une illustration de ce réseau est présentée dans la figure 6.

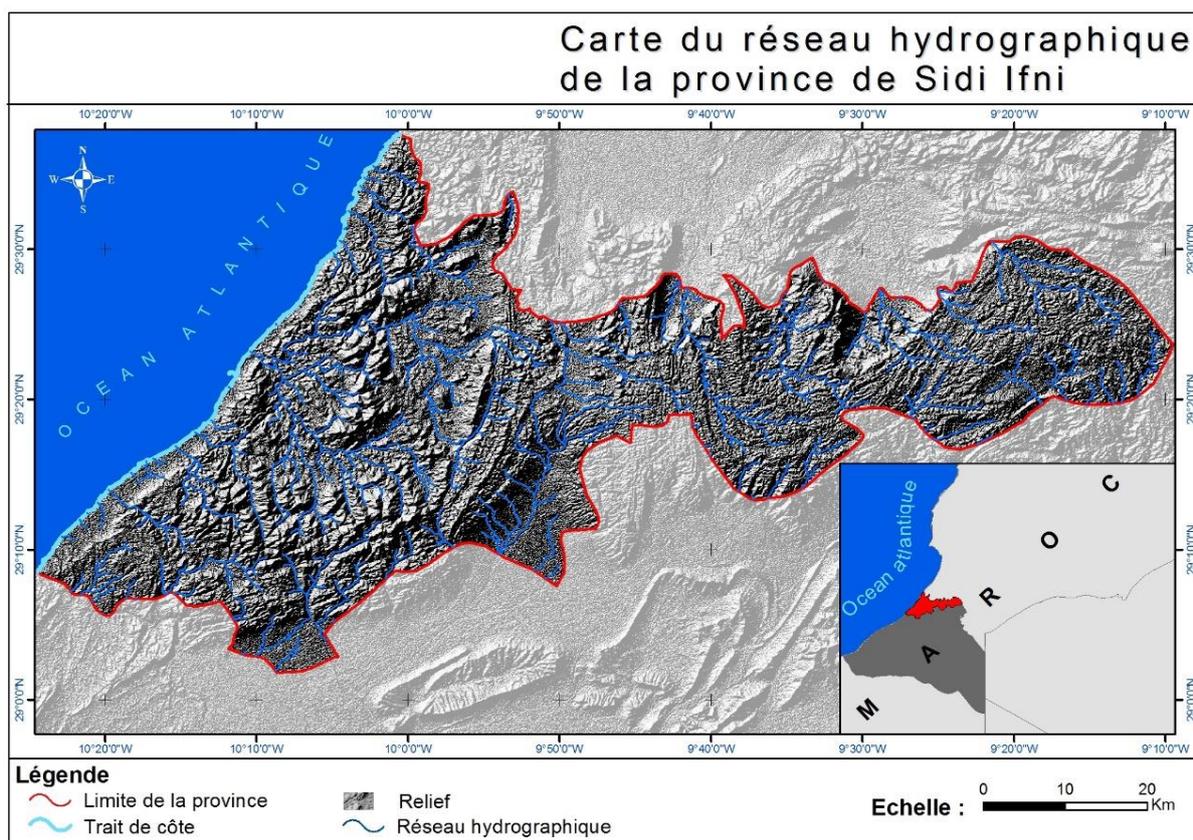


Figure 6. Carte du réseau hydrographique de la province de Sidi Ifni

Signalons que la province de Sidi Ifni est principalement alimentée en eau potable à partir du barrage Youssef Ben Tachafine. Les eaux pluviales permettent également le ravitaillement annuel des citernes souterraines (Mefia)² et lferds³ qui jouent un rôle important dans l'abreuvement du cheptel en particulier en zones montagneuses dépourvues de ressources hydriques.

S'agissant des eaux souterraines, elles sont mal connues et peu abondantes. Ces ressources sont exploitées à travers des puits et des forages dans des petits périmètres irrigués. Deux réserves aquifères sont à distinguer :

- Les formations du précambrien qui sont de roches éruptives, granitiques, quartzitiques, schisteuses et calcaires. Le complexe calcaire Adoudonien et Géorgien du plateau des AKHSSAS est le plus important. Cependant, les débits ne dépassent guère une dizaine de litres par seconde.
- les puits : il s'agit de plus de 20 puits avec un débit moyen de 1l/s, le niveau piézométrique varie de 25 à 40m.

² Il s'agit de bassin ou citerne enterrés ou en surface où l'eau de pluies est stockée pour satisfaire les besoins en eau des ménages, du bétail et même l'irrigation de potager. La Mefia est souvent réalisée à l'extérieur des habitations, mais elle existe aussi à l'intérieur des logements. Source et illustration : http://www.agire-maroc.org/fileadmin/user_files/atelier-sur-le-captage-et-l'utilisation-des-eaux-pluviales-Agadir-02-et-030211/Presentations%20Atelier/Presentations020111/5-KHARMOUCH-bonnes-pratiques.pdf

³ lferd ou digue pour retenue d'eau. Il s'agit d'obstacles construits pour retenir les eaux des pluies : digue en terre, en maçonnerie ou en béton construite à travers un talweg. Source et illustration : http://www.agire-maroc.org/fileadmin/user_files/atelier-sur-le-captage-et-l'utilisation-des-eaux-pluviales-Agadir-02-et-030211/Presentations%20Atelier/Presentations020111/5-KHARMOUCH-bonnes-pratiques.pdf

2.2. DESCRIPTION SECTORIELLE

2.2.1. INFRASTRUCTURE DE BASE

2.2.1.1. BREVE DESCRIPTION DU RESEAU ROUTIER

Le réseau routier de la province de Sidi Ifni s'allonge sur une longueur totale de 494,892 km. Il est composé des routes classées et celles non classées. Le réseau routier comprend les routes nationales, régionales et provinciales, dont les longueurs sont affichées dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que l'essentiel de ce réseau routier est revêtu. Les routes non revêtues se limitent à 67.9 km. La carte du réseau routier est illustrée à travers la figure 7.

Tableau 2. Réseau routier classé de la province de Sidi Ifni

| Type | Longueur | | Total | Pourcentage |
|-------------------|----------|-------------|---------|-------------|
| | Revêtue | Non revêtue | | |
| Route nationale | 66,642 | 0,000 | 66,642 | 100 % |
| Route régionale | 38,000 | 0,000 | 38,000 | 100 % |
| Route provinciale | 322,350 | 67,900 | 390,250 | 82.6 |
| Total | 426,992 | 67,900 | 494,892 | 86,28 |

Source : Monographie de la province de Sidi Ifni (2015)

Les principales routes de la province sont :

- Les routes nationales : Il s'agit notamment de la route nationale numéro 1, (RN 1) reliant la ville de Tiznit et celle de Bou Izakarn à travers les communes urbaines de Lakhssas, et de la route nationale numéro 12 (RN 12) reliant les villes de Sidi Ifni et Guelmim,
- La route régionale numéro 104 (R104) assurant la liaison de Tiznit et Sidi Ifni en passant par Mifleft,
- Les routes provinciales qui sont en nombre de sept, notamment :
 - la P1920, reliant Sbouya à Mesti,
 - la P1903, reliant Mesti et Tioughza,
 - la P1918 reliant Tioughza et Arbaa ait abedellah,
 - la P1916 reliant Sidi Mbarek et Arbaa Ait Abdellah,
 - la P1915 reliant Sidi Hsain et Ait Rekha,
 - la P1313 menant vers Sidi Abdellah Oubelaid et
 - la P1901 reliant Sbouya et Mesti.

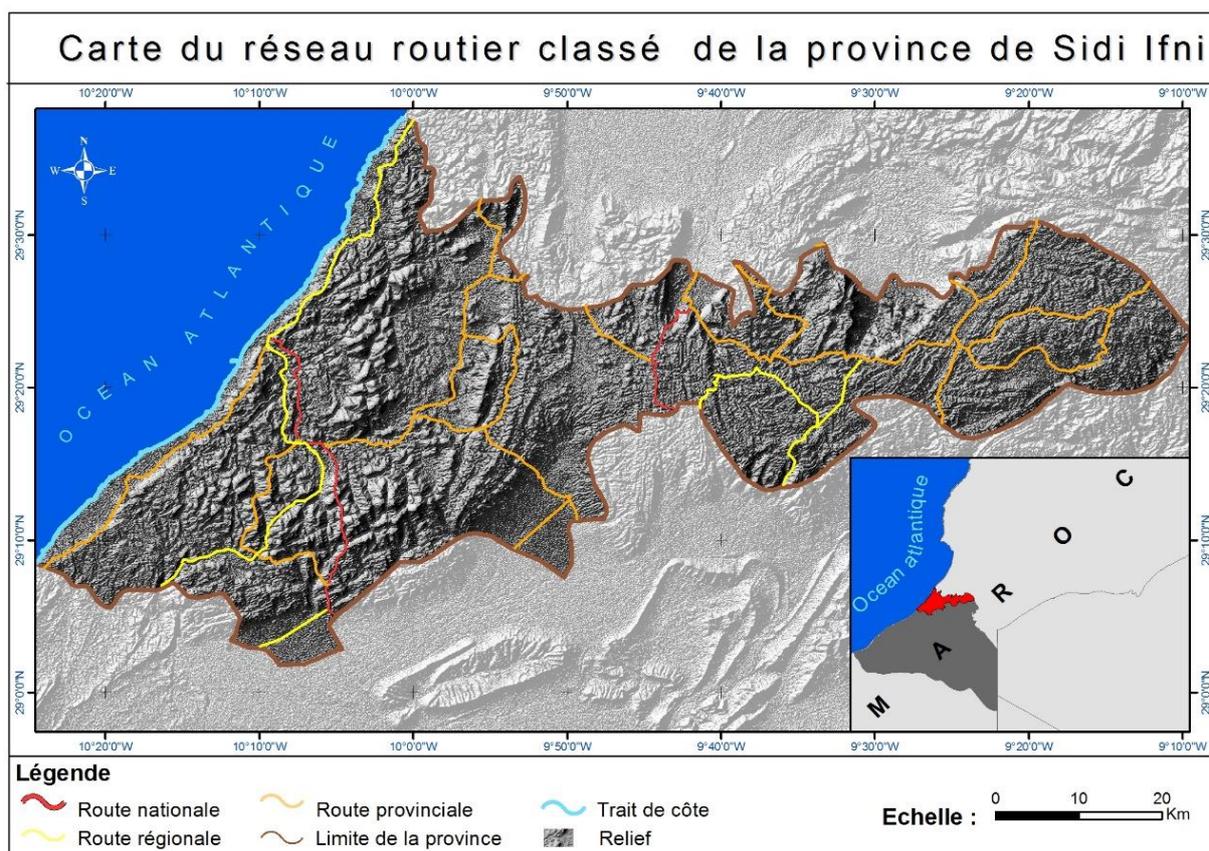


Figure 7. Carte du réseau classé de la province de Sidi Ifni

En plus de ce réseau, la province de Sidi Ifni dispose de plusieurs routes communales et de pistes non classées. Ces voies ont un rôle important puisqu'elles assurent l'accès aux routes provinciales, régionales et nationales, et font la connexion entre les douars des différentes communes.

2.2.1.2. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE L'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS SOLIDES

Les ressources en eau de la province de Sidi Ifni sont essentiellement d'origine superficielle, celles d'origine sous-terrainne sont relativement moins importantes. La distribution de l'eau potable est assurée par la branche d'eau de l'Office National de l'Eau et de l'Electricité qui dessert un parc de 13 650 abonnés. L'essentiel de ces abonnements sont localisés dans les communes urbaines de Sidi Ifni à raison de 7 596. En termes de nombre d'abonnés, la commune de Sidi Ifni est suivie par Mirleft, Lakhssas et Tioughza, dont le nombre d'abonnés est respectivement 2 822, 1 267 et 1 152. Notons qu'en général, le nombre d'abonnés demeure faible dans les autres communes et que onze communes rurales⁴ ne sont pas branchées au réseau de distribution de l'eau potable de l'ONEE.

Les abonnés sont branchés au réseau d'adduction d'eau potable de l'ONEE-Branche eaux et sont desservis grâce à un réseau de distribution qui s'étale sur une longueur de 511 km.

Les communes rurales qui ne sont pas raccordées aux réseaux de l'ONEE sont, dans les meilleurs des cas, dotées de petits systèmes autonomes alimentés à partir des eaux souterraines. L'alimentation

⁴ Mesti, Sbouya, Imi N'fast, Tnine Amellou, Tangarfa, Arbaa Ait Abdellah, Sidi Abdellah Oublelaid, Boutrouch, Sebt Ennabour, Ibdar et Anfeg.

de ces communes et assurée à travers des forages et des puits. D'un autre côté, des systèmes traditionnels comme les Métfias et les Ifreds connaissent un usage assez répandu dans les zones rurales de la province de Sidi Ifni.

L'assainissement des eaux usées est également assuré par l'Office National de l'Eau et de l'Electricité, branche eau. Cette institution dispose d'un réseau d'assainissement qui se limite à une longueur de 72 km. Il est concentré uniquement dans la commune urbaine de Sidi Ifni, qui se caractérise par un taux de raccordement de 87 %. Il y a lieu de noter qu'en dehors du réseau d'assainissement des eaux usées de l'ONEE, l'usage d'un assainissement collectif adéquat est très faible voire inexistant. C'est ainsi que les eaux usées d'origine domestique s'infiltrent dans les sols et rechargent la nappe.

2.2.1.3. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE L'ENERGIE

L'électricité constitue l'essentiel de l'énergie utilisée dans la province de Sidi Ifni. Ce sous-secteur est géré par la branche électricité de l'Office National d'Eau et d'Electricité. Au total, le réseau de l'électricité de la province de Sidi Ifni s'étale sur une longueur de 2852 km, dont 1030 km est constitué du réseau de haute tension et 1822 km de réseau de moyenne tension.

Selon les statistiques de l'ONEE-Branche électricité du mois d'août 2014, le taux d'électrification des communes varie de 90.63% au niveau de la commune rurale de Sbouya à 100 % dans les communes urbaines (Sidi Ifni et Lakhssas) et dans certaines communes rurales, telles que les communes de Anfeg, Arbaa Ait Abdallah, Boutrouch, Ibdar, Sebt Ennabour et Sidi Abdallah Ou Belaid. Le nombre total d'abonnés au niveau de la province est de 31 364. Presque 45 % de ces abonnés sont localisés dans trois communes, notamment la commune urbaine de Sidi Ifni (7 239), la commune rurale de Mirleft (3 122) et la commune rurale de Tioughza (3 272).

2.2.2. SECTEURS SOCIAUX

2.2.2.1. POPULATION

Selon le dernier recensement général de la population (RGPH, 2014)⁵, la population totale de la province est de l'ordre de 115 691, dont près de 77 % réside dans le milieu rural. Le nombre de ménages s'élève à 25 308, soit une taille moyenne de 4,57 personnes par ménage (4 au milieu urbain et 4,77 au milieu rural).

Les inondations du mois de novembre 2014 ont eu un impact significatif sur les populations rurales et urbaines de la province de Sidi Ifni. Toutes les communes ont été affectées et toute la population de la province a été enclavée suite aux dommages engendrés au niveau du réseau routier. Quatre personnes ont perdu la vie, notamment deux dans la commune de Imi'Nfast, suite à l'effondrement d'un logement en pisé, une personne dans la commune de Tioughza et une quatrième personne dans la commune de Ait Erkha, suite à leurs noyades. Le nombre de personnes évacuées par les autorités compétentes est de 67. A ceci s'ajoute d'autres personnes dont les maisons ont été détruites et

⁵ HCP : *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, HCP, Maroc 2014. Disponible en ligne : http://www.hcp.ma/Recensement-general-de-la-population-et-de-l-habitat-2004_a633.html

endommagées. Au total, le nombre de personnes hébergées dans différents lieux (Dar Talib, Internats des lycées, sièges d'associations) s'élève à 238.

2.2.2.2. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE LOGEMENT

Le sous-secteur de logement de la province de Sidi Ifni a connu une évolution remarquable au cours des dernières années. En général, on peut distinguer entre trois types de logement en fonction de la nature de structures et des matériaux de construction. Il s'agit notamment des maisons modernes en béton, concentrées essentiellement dans les communes urbaines de Sidi Ifni et Lakhssas, les maisons en pierres et boues et les maisons en pisé qui sont situées dans les communes rurales.

Selon la monographie de la province de Sidi Ifni⁶, la commune urbaine de Sidi Ifni et la commune rurale Mirleft disposent d'un schéma directeur d'aménagement urbain littoral approuvé. Un plan d'aménagement est en cours d'homologation pour la commune rurale de Mirleft, et en cours d'étude pour les communes rurales d'Iminfast et Tioughza. Aussi, la commune rurale de Tighirt a approuvé son plan de développement des agglomérations rurales.

Il y a lieu de mentionner que, dans l'absence d'un plan de prévention des risques, certains logement sont installés dans les lits des rivières et sont ainsi fortement exposés à l'aléa des inondations.

2.2.2.3. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Conformément à la stratégie du ministère de l'éducation nationale et des efforts déployés dans ce secteur, la province de Sidi Ifni est dotée d'une infrastructure scolaire assez importante pour répondre aux besoins croissants de la population. L'accent dans ce secteur est focalisé sur la scolarisation des filles et l'abondance scolaire. Le nombre des établissements primaires, secondaires collégiales et secondaires qualifiantes est de l'ordre de 100, tel qu'il est relaté dans le tableau ci-dessous. Notons que le nombre de classes privées se limite à 14, réparties entre deux établissements.

Tableau 3. Nombre d'établissements de l'éducation dans la province de Sidi Ifni

| Types d'établissements | Nombre d'établissements | Nombre de salles | Nombre d'élèves |
|----------------------------------|-------------------------|------------------|-----------------|
| Education primaire | 70 | 911 | 13 158 |
| Education secondaire collégiale | 19 | 165 | 5 406 |
| Education secondaire qualifiante | 9 | 127 | 2 989 |
| Education privée | 2 | 14 | 139 |

Source : Monographie de la province de Sidi Ifni (2015)

Ainsi, au titre de l'année scolaire 2014-2015, 21 692 élèves ont été inscrits dans les différents niveaux aussi bien dans les établissements publics que privés. Dans le premier type d'établissement, le nombre d'élèves est respectivement de 13 173 dans le primaire, 5406 dans le secondaire collégial et

⁶ Monographie de la province de Sidi Ifni (2015)

2 989 dans le secondaire qualifiant. A ceci s'ajoutent 139 autres élèves qui relèvent des établissements privés.

Selon les informations collectées auprès de la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire est de l'ordre de 47%. Dans l'enseignement secondaire, ce taux est moins important et il est de l'ordre de 35%.

2.2.2.4. BREVE DESCRIPTION DU SOUS-SECTEUR DE LA SANTE

Les services de santé au niveau de la province de Sidi Ifni sont assurés par un staff constitué de 29 médecins (dont 20 généralistes, 08 spécialistes et un chirurgien-dentiste), 2 pharmaciens, et 124 personnels médicaux (dont 76 infirmiers polyvalents, 4 techniciens de laboratoire, 2 techniciens de radio, 10 techniciens en anesthésie, 28 sages-femmes /accoucheuses et 4 autres techniciens). A ceci s'ajoute une équipe administrative de 28 personnes.

En termes d'infrastructure sanitaire, la province de Sidi Ifni est dotée d'un hôpital provincial d'une capacité de 44 lits, auquel s'ajoute un réseau de soin composé de 33 établissements, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Infrastructure sanitaire de la province de Sidi Ifni

| Catégorie | Nombre |
|--|-----------|
| Centre de santé urbain avec unité d'accouchement | 1 |
| Centres de santé urbains | 2 |
| Centre d'hémodialyse | 1 |
| Centres de santé communaux avec unité d'accouchement | 4 |
| Centres de santé communaux | 13 |
| Dispensaires ruraux | 12 |
| Total | 33 |

Source : Monographie de la province de Sidi Ifni 2015

L'infrastructure de santé privée demeure en stade embryonnaire. Elle se limite à deux cabinets de consultation, deux cabinets de chirurgiens-dentistes, douze pharmacies et deux dépôts de médicaments.

2.2.3. SECTEURS DE PRODUCTION

2.2.3.1. AGRICULTURE ET PECHE

La zone de Sidi Ifni est caractérisée par une faible pluviométrie. La superficie agricole utile et les ressources en eau sont très limitées. Ces facteurs entravent le développement du secteur agricole dans la province de Sidi Ifni.

En revanche, les potentialités ne manquent pas dans cette province. Notons, à titre d'exemple, l'existence d'un potentiel important d'espèces végétales et d'essences forestières, d'un important

potentiel de l'élevage et des parcours naturels, de l'existence de périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH) et des possibilités d'exploitation des eaux souterraines, des possibilités de développement des cultures à haute valeur ajoutée dans les périmètres irrigués et d'un réseau d'associations villageoises développé.

La zone objet de l'étude s'étend sur une superficie totale de 279 415 ha. La superficie agricole utile est de l'ordre de 63 565 ha composée de terres en bour soit 63.020 ha, et de 545 ha de terres irriguées. La forêt occupe une part non négligeable dans la superficie de la Province, soit 88 290 ha, la superficie de l'inculte-parcours est de 127 560 ha.

Tableau 5. Répartition de la superficie agricole de la province de Sidi Ifni

| Terre | Superficie en Ha |
|------------------|------------------|
| Bour | 63 020 |
| Irriguée | 545 |
| Forêt | 88 290 |
| Inculte-parcours | 127 560 |
| Total | 279 415 |

Source : Monographie agricole de la province de Sidi Ifni (2015)

S'agissant des statuts fonciers des terres, il y a lieu de noter que le « Melk»⁷ représente le statut le plus dominant, soit 99% des terres de la Province, avec une prédominance du mode de faire valoir direct et que la micropropriété caractérise la zone d'action, d'où 76% de la superficie agricole utile est partagé entre les exploitations de moins de 5 ha.

Ces exploitations sont, en général, morcelées et de petites tailles. Ce phénomène est plus accentué dans les petits périmètres irrigués.

- Productions végétales de la zone

Les principales activités qui caractérisent les systèmes des exploitations de la Province sont en premier lieu les cultures pratiquées en bour notamment la céréaliculture d'automne principalement l'orge sur une superficie de 15 320 ha et le figuier de Barbarie avec 40 000 ha qui s'adapte parfaitement aux conditions climatiques de la zone. Il est peu exigeant en financement et représente la culture la plus dominante dans la province avec une production moyenne annuelle de l'ordre de 300 000 tonnes.

En second lieu, le maraîchage et l'arboriculture fruitière avec l'olivier, l'amandier et le palmier dattier comme principales espèces, constituent une source de revenu non négligeable dans les périmètres irrigués.

Concernant la destination des productions végétales, la quasi-totalité des productions est destinée à l'autoconsommation à l'exception du figuier de barbarie qui est commercialisé à l'échelle nationale ainsi qu'à l'international grâce à l'unité de conditionnement du cactus réalisée dans le cadre du

⁷ Le Melk est le statut largement prédominant. Il s'agit de la propriété privée de la terre au sens du droit romain. Les terres Melk appartiennent à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance.

projet pilier II⁸ du Plan Maroc Vert. Une faible partie, concernant les produits arboricoles (olivier) et le maraichage, est commercialisée au niveau des souks locaux.

- Productions animales de la zone

Outre l'agriculture, l'élevage constitue un élément vital en raison de l'importance qu'il occupe dans l'économie de la province. En effet, le cheptel est soit valorisé pour produire du lait, de la viande, de la laine, ou du fumier, soit vendu afin de répondre aux besoins et charges du foyer.

Il s'agit d'un élevage extensif où l'essentiel de l'alimentation provient des parcours qui sont tributaires des conditions climatiques, constituant ainsi une contrainte majeure entravant l'amélioration du système de production actuel.

La production du cheptel bovin est destinée essentiellement à l'autoconsommation, se caractérisant principalement par la race locale et des effectifs stables dans le temps. La conduite de cet élevage se base, en grande partie, sur des ressources fourragères non produites par l'exploitation agricole.

L'apiculture joue un rôle important sur le plan socio-économique des ménages en leur conférant des revenus supplémentaires. Cette activité se caractérise par la présence de l'abeille saharienne, bien adaptée aux conditions du milieu et caractérisée par sa docilité et sa bonne productivité, des potentialités mellifères appréciables et un savoir faire des apiculteurs. Actuellement, la zone compte environ 14582 ruches, qui assurent une production de 30 tonnes de miel.

- Organisations professionnelles

La province de Sidi Ifni se caractérise par la dynamique des coopératives agricoles féminines, notamment les coopératives spécialisées dans la production de l'huile d'Argan et le traitement des figues de Barbarie.

Ces coopératives ont pour principal objectif l'amélioration de la qualité et des conditions de commercialisation de la production, la valorisation des productions et l'amélioration de la situation socio-économique de la population rurale en leur permettant l'accès à de meilleurs revenus.

Tableau 6. Organisations professionnelles existantes de la Province de Sidi Ifni

| Organismes | Nombre d'organismes | Nombre d'adhérents |
|--|---------------------|--------------------|
| Coopératives | 60 | 1408 |
| Associations d'Usagers d'Eau Agricole (AUEA) | 37 | 1551 |
| Association de développement | - | plusieurs |

Source : Direction Provinciale de l'Agriculture - 2014

⁸ Le Plan Maroc Vert prévoit, dans le cadre de son Pilier II, un accompagnement solidaire de la petite agriculture avec comme principaux objectifs : i) La modernisation solidaire de la petite agriculture afin de lutter contre la pauvreté et ii) L'intégration de ces axes dans une stratégie de développement rural intégré et de développement de sources alternatives de revenu.

La province dispose d'une richesse halieutique importante qui s'étend sur un littoral d'une longueur de 80 km ; ce qui lui offre la possibilité de développer l'activité de pêche et de transformation des produits de la mer.

La pêche, est considérée comme la principale activité au niveau de la province de Sidi Ifni. En effet, la province abrite le deuxième port de pêche de la région.

2.2.3.2. TOURISME

La province est dotée de potentialités touristiques importantes et constitue un espace attrayant pouvant drainer une masse importante de touristes tant nationaux qu'internationaux.

Par la diversification de son relief et la richesse de son patrimoine culturel, la province de Sidi Ifni, dispose d'énormes potentialités; ce qui lui permet d'offrir une gamme importante de produits touristiques. La province de Sidi Ifni dispose d'une variété de paysages naturels, résultant de la coexistence de la montagne et de la mer.

Le littoral présente à lui seul une diversité riche. C'est une alternance de plages (Legzira, Sidi Ouarazg et Imintagra), de criques et de falaises rocheuses, très intéressantes.

Ainsi, cette variété de potentialités touristiques permet à la province d'offrir des produits diversifiés correspondant aux attentes des touristes (tourisme écologique, balnéaire, culturel, rural...etc.).

Au niveau de l'infrastructure touristique, la capacité d'accueil disponible est décrite dans le tableau suivant :

Tableau 7. Catégorie et nombre d'unités hôtelières

| Catégorie | Nombre | Capacité en lits |
|------------------------------|--------|------------------|
| 3 étoiles | 1 | 75 |
| 2 étoiles | 1 | 82 |
| 1 étoile | 1 | 35 |
| Hôtel non classé | 14 | 290 |
| Maisons d'hôtes classées | 2 | 14 |
| Maisons d'hôtes non classées | 6 | 106 |
| Auberges | 2 | 67 |
| Campings | 4 | 320 emplacements |

Source : Monographie de la province de Sidi Ifni - 2015

2.2.3.3. COMMERCE

Au niveau de la province de Sidi Ifni, le secteur du commerce ne cesse de se développer et de poursuivre son évolution en bénéficiant de l'impact positif direct et indirect des réalisations entreprises dans le cadre du programme de modernisation du commerce de proximité. En effet, dans

le cadre du programme plan « Rawaj »⁹, 83 points de vente ont été modernisés. Il s'agit notamment des points de vente de l'alimentation générale, des cafés, des snacks et laiteries et des habillements et chaussures.

Dans cette province exercent près 2 458 commerçants dont environ 560 dans la seule ville de Sidi Ifni, et ce compte tenu de l'infrastructure commerciale mise à la disposition de cette catégorie d'opérateurs, constituée essentiellement de locaux municipaux et privés.

Tableau 8. Répartition des commerces par entité administrative

| | | Nombre de points de vente | % |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------|
| Municipalité | Sidi Ifni | 558 | 22.7 |
| | Lakhssas | 374 | 15.2 |
| | Total municipalités | 932 | 37.9 |
| Communes rurales | Sidi Ifni | 634 | 25.8 |
| | Lakhssas | 892 | 36.3 |
| | Total Communes rurales | 1526 | 62.1 |
| Total | | 2458 | 100 |

Source : Monographie du commerce et de l'industrie dans la province de Sidi Ifni - 2014

En plus de ces commerces, la province de Sidi Ifni compte 19 souks hebdomadaires et plusieurs manifestations à vocation commerciale et à caractère saisonnier les " Moussems"¹⁰.

Tableau 9. Répartition des souks hebdomadaires par entité administrative

| Cercle | Commune | Jour du Souk |
|------------------|--------------|--------------------|
| SIDI IFNI | Ifni | Dimanche |
| | Tioughza | Khamis Aït Boubakr |
| | | Had biforna |
| | | Sebt Aït Oghzza |
| | Aït abdellah | Mercredi |
| | Tangarfa | Samedi |
| | Sbouya | Mardi |
| | Iminfast | - |
| | Mesti | Mercredi |
| | Mirleft | Lundi |
| | Amlou | Lundi |
| | Lakhssas | Mardi |
| | Aït rkha | Lundi |
| Anfeg | Dimanche | |

⁹ Le plan « Rawaj » est une stratégie de développement du commerce, élaborée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies. L'objectif global de cette stratégie est de mettre à disposition des consommateurs un service performant de commerce et de distribution répondant à tous leurs besoins (<http://www.maroc.ma/fr/content/plan-rawaj>)

¹⁰ Une fête régionale annuelle qui associe une célébration religieuse à des activités festives et commerciales.

| | | | |
|----------|------------------|---------------------|--------------------------|
| | Botrouch | Mercredi | |
| | Ibdar | Lundi | |
| LAKHSSAS | Sebt nabour | Samedi | |
| | Sidi abdarrahman | Jeudi | |
| | Sidi mbark | Jemaat Sebt Merght | |
| | Sidi hssayn | Mardi | |
| | Tighert | | Vendredi |
| | | | Arbaa zakor |
| | | | (Aït Karmoun) Imejjad |
| | | Sebt Tajajt imejjad | |

Source : Monographie du commerce et de l'industrie dans la province de Sidi Ifni - 2014

2.2.3.4. INDUSTRIE

Le secteur industriel de la province de Sidi Ifni demeure en stade embryonnaire. Au total, la province dispose de 35 entreprises couvrant trois piliers, notamment l'industrie chimique et pharmaceutique (21 entreprises), l'industrie agroalimentaire (13 entreprises) et l'industrie mécanique et métallurgique (1 entreprise). Ces entreprises embauchent 234 salariés permanents.

Tableau 10. Infrastructure industrielle de la province de Sidi Ifni

| Grand secteur | Nombre d'entreprises | Chiffre d'affaires (En 1000 DH) | Production | Investissement (En 1000 DH) | Effectif permanent |
|-----------------------------------|----------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------------|--------------------|
| Ind. Agro-Alimentaires | 13 | 3.887 | 3.920 | 54 | 88 |
| Ind. Chimiques et Para-chimiques | 21 | 12.437 | 12.595 | 960 | 142 |
| Ind. Mécaniques et Métallurgiques | 1 | 294 | 294 | -- | 4 |
| Total | 35 | 11.618 | 16809 | 1.014 | 234 |

Source : Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies. Délégation provinciale de Tiznit. Enquête annuelle sur les industries de transformation - Année 2013

2.3. GESTION DES RISQUES

L'analyse de l'état des lieux en termes de réduction des risques des catastrophes dans la province de Sidi Ifni a été envisagée en se basant sur les quatre priorités du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, que nous rappelons ci-dessous :

- Priorité 1 : La compréhension des risques de catastrophe.
- Priorité 2 : Le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe afin de mieux les gérer.
- Priorité 3 : L'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.
- Priorité 4 : Le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

2.3.1. PRIORITE 1

En ce qui concerne la première priorité, la compréhension des risques des catastrophes, la province de Sidi Ifni bénéficie d'un système d'alerte météorologique à l'instar des autres régions et provinces du Maroc.

A l'exception de ce système, la compréhension des risques de catastrophes, à travers l'identification, la caractérisation et l'évaluation des risques demeure peu développée dans la province de Sidi Ifni, tel est le cas dans d'autres provinces du Maroc. En effet, la province de Sidi Ifni n'est pas dotée d'outils nécessaires pour la bonne compréhension et la gestion adéquate des risques des catastrophes. D'un côté, il n'existe pas une base de données historique provinciale relative aux dommages et aux pertes engendrées par les catastrophes dans la province de Sidi Ifni. D'un autre, la cartographie des aléas à différentes intensités et périodes de retour a également fait défaut dans la province. Il en est de même pour la cartographie détaillée à grande échelle des enjeux (exposition). Dans l'absence de ces documents stratégiques, il n'est pas possible d'évaluer les risques potentiels et il est très difficile d'en prendre compte dans le processus du développement durable de la province.

Pour pallier à cette entrave majeure et pour mieux orienter et cadrer le processus du développement durable de la province de Sidi Ifni, il est fortement recommandé de mettre en place un plan de prévention des risques. Ledit plan est considéré comme un préalable et une composante principale d'une stratégie provinciale de réduction des risques de catastrophes. Le plan de prévention des risques permettra de délimiter les zones de danger (zones exposées aux risques), en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru. De même, ce plan prescrira les conditions préconisées avant d'autoriser la mise en place de toute activité (construction, agriculture, industrielle, forestière) dans ces zones. Ce plan permettra de définir les options de prévention et de mitigation à entreprendre, par les différents acteurs, dans les zones de danger pour réduire l'impact des risques.

2.3.2. PRIORITE 2

A propos de la deuxième priorité du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, notons que, conscient de l'ampleur des catastrophes « naturelles » et de leurs impacts sur le processus de développement durable, le Maroc a initié un processus de renforcement de son dispositif institutionnel en termes de réduction des risques de catastrophes, et ce à travers la création d'un Comité National de Coordination. Ce comité National a comme principale mission de coordonner les situations d'urgence en réunissant les différents ministères et comités techniques et scientifiques au cours de la catastrophe. Dans le même sens, le Maroc s'est doté d'un centre de veille et de coordination (CVC). Il s'agit de l'entité nationale de coordination qui est activée, sur ordre du ministre de l'intérieur, pour appuyer l'action des autorités locales au niveau des zones concernées par la catastrophe. Le CVC abrite également une «Cellule de Crise», consacrée à la coordination, le soutien et l'aide de ceux qui sont déployés sur le terrain en cas d'urgence.

En plus de cette structure relativement récente, le Maroc dispose du plan «ORSEC» ou le plan d'Organisation des Secours. C'est à la fois un instrument de coordination et d'intervention. Il est déclenché en cas des catastrophes par le biais du ministère de l'intérieur, à travers les Walis et les Gouverneurs aux niveaux régional, provincial et local. Son objectif principal est la coordination du processus d'intervention.

Les dispositifs susmentionnés ont été activés et mis en œuvre au niveau de la province de Sidi Ifni lors des dernières inondations. A ce titre, un comité provincial de coordination et de suivi des intempéries présidé par l'autorité provinciale a été mis en place, le 26 novembre 2014. De même, l'intervention des autorités locales a porté sur l'activation et la mise en œuvre du plan ORSEC.

Le centre provincial de coordination a permis d'élaborer un plan d'intervention et de gestion de crises, basé sur une intervention concertée et coordonnée, avec une répartition précise des rôles et des responsabilités des différents intervenants. Ces instruments et cette organisation stratégique ont favorisé l'intervention optimale au cours des différentes phases de la gestion de la crise.

La bonne gouvernance des risques de catastrophes requière la mise en place d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes. Or, l'analyse de la situation avant l'inondation du mois de novembre au niveau de la province de Sidi Ifni a permis de révéler l'absence d'une stratégie provinciale intégrée pour la réduction des risques de catastrophes. En effet, même au niveau central, il n'existe pas une stratégie nationale pour la réduction des risques des catastrophes. Cependant, des efforts sont en cours pour la concevoir.

Les entretiens avec les services extérieurs ont permis de ressortir que certains départements disposent de plans de réduction des risques de catastrophes, tel que le PDCI (Plan Directeur pour la lutte Contre les Incendies des forêts). Il s'agit d'un cadre stratégique conduit annuellement par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) en étroite collaboration avec les partenaires clés en matière de lutte contre les incendies de forêts, en l'occurrence, la protection civile, la gendarmerie royale, les forces armées royales, les forces auxiliaires, les autorités locales, le ministère de l'équipement et des transports et l'office national des aéroports. Le PDCI repose sur trois composantes à savoir la prévention, la détection et l'alerte et la lutte. Le PDCI a comme principal objectif : 1) la préservation du patrimoine forestier et le renforcement des infrastructures, 2) le renforcement des capacités des différents intervenants, 3) la sensibilisation pour la protection de l'espace naturel et 4) la mise en place d'un système de commandement intégré.

Il y a lieu de noter que les différentes structures et plans susmentionnés focalisent essentiellement sur la phase de la gestion de la crise et demeurent donc insuffisants pour une gestion appropriée des

risques de catastrophes dans la province de Sidi Ifni, comme c'est le cas aussi dans les autres régions du Maroc. Il convient donc d'inscrire les efforts de réduction des risques de catastrophes dans une approche proactive prenant en considération l'ensemble des phases du cycle de gestion des risques de catastrophes.

En outre, la réduction des risques de catastrophes au Maroc requière le développement d'une vision claire et d'une stratégie nationale conçues d'une façon participative et concertée et impliquant toutes les structures concernées par la gestion des risques de catastrophes. Cette stratégie nationale ne sera opérationnelle que si elle devient structurée en plusieurs niveaux, notamment national, régional, provincial et local.

2.3.3. PRIORITE 3

La troisième priorité du cadre d'action de Sendai focalise sur « l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ». Dans ce sens, la province de Sidi Ifni serait plus résiliente aux risques des catastrophes en encourageant l'adoption des mesures structurelles et non structurelles aussi bien pour les investissements publics que privés. Une attention particulière doit être accordée aux infrastructures à caractère essentiel, tel que les hôpitaux et les écoles.

Pour protéger les investissements publics et privés, il est fortement recommandé de les orienter vers les zones les moins exposées et/ou d'améliorer leurs résiliences par des mesures structurelles et non structurelles. Ceci serait possible en procédant à une évaluation systématique des risques de catastrophes et en adoptant une politique et des plans d'aménagement et d'occupation du sol appropriés aussi bien dans les zones urbaines que rurales.

La promotion des mécanismes de transfert des risques de catastrophes au niveau national et à l'échelle de la province de Sidi Ifni, par le biais d'assurance et de réassurances permettrait de réduire l'incidence financière des catastrophes sur les pouvoirs publics et les sociétés, dans les zones urbaines et rurales.

2.3.4. PRIORITE 4

S'agissant de la quatrième priorité du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et qui porte sur « le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction », la province de Sidi Ifni peut bénéficier du plan ORSEC comme un instrument d'intervention stratégique. Ce plan a démontré ses preuves lors de l'inondation qui a touché la province. Toutefois, il est possible d'améliorer davantage la gestion des crises engendrées par les catastrophes en organisant périodiquement au niveau de la province des exercices d'évacuation afin de roder la chaîne d'intervention et assurer ainsi la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophe. Dans le même sens, la gestion des catastrophes peut être améliorée en renforçant les capacités des ressources humaines de la province et en dotant les autorités locales de moyens humains et matériels nécessaires en vue de faciliter leurs interventions.

La mise en place des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation de la population aux risques des catastrophes, permettrait, à court terme, d'améliorer la réponse de la population aux alertes

émanant des autorités compétentes. Ceci faciliterait l'intervention des services de secours et assurerait une évacuation rapide des zones sinistrées. A moyen et à long termes, lesdites campagnes contribueraient au développement d'une culture de réduction des risques de catastrophes. Les programmes de sensibilisation seraient efficaces en ciblant les femmes, les enfants ainsi que les autres classes sociales de la population.

Sur un autre registre, les programmes de relèvement et de reconstruction sont souvent entrepris sans tenir en compte des mesures de réduction des risques de catastrophes de types structurelles¹¹ et non structurelles¹². Le relèvement et la reconstruction après une catastrophe constitue une opportunité pour mieux reconstruire en évaluant les risques potentiels, en adoptant un zonage et des plans d'aménagement appropriés et aussi en intégrant la reconstruction après une catastrophe dans le développement économique et social des zones touchées.

3. EFFETS ET CONSEQUENCES DE L'INONDATION DE SIDI IFNI

3.1. SECTEURS D'INFRASTRUCTURE

3.1.1. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

Le réseau routier se trouve au premier rang des secteurs sinistrés par les inondations qui ont frappé la province de Sidi Ifni en 2014. La destruction, l'endommagement et/ou la submersion du réseau routier et des ouvrages d'art suite à ces inondations ont provoqué l'isolement de la province, et ce suite à la rupture des communications routières. Seuls les réseaux de transport maritime et aérien ont résisté à cet aléa et ont permis ainsi de maintenir la communication entre la province et le reste du Maroc.

Les dommages engendrés par les inondations au niveau du réseau routier et des ouvrages d'art ont été de différentes natures et sévérités, à la fois dans le réseau routier classé et non classé. Les principaux dommages sont :

- Destruction de la route,
- Altération des bords des routes,
- Affouillement des accotements,
- Submersion des accotements,
- Endommagement des ouvrages d'arts (Remblai d'accès, ponts, radiers),
- Destruction des ouvrages d'arts,
- Destruction des ouvrages d'assainissement (au niveau de la RN 12),
- Colmatage de l'ouvrage d'art,
- Destruction de la chaussée,
- Plateforme emportée,
- Destruction des passerelles (au niveau des pistes des douars).

¹¹ Mesures structurelles : ou mesures matérielles désignant les actions qui relèvent essentiellement des travaux de génie civil (travaux d'aménagement de travaux protection. Exemple : la construction de canaux d'évacuation et de digues, le renforcement ou l'élévation de maisons

¹² Mesures non structurelles : ou mesures non matérielles. Il s'agit de tous les types d'actions qui ne relèvent pas de travaux de génie civil. Ces mesures ont pour but de réduire la vulnérabilité et l'impact des aléas en renforçant la sécurité des personnes et des biens.



Figure 8. Photos d'une route emportée (RR104) et d'un pont endommagé suite aux inondations de la province de Sidi Ifni

D'un autre côté, la répartition géographique des dégâts diffère d'une commune à l'autre, aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Dans les communes urbaines, Sidi Ifni et Lakhssas ont connu plus de destruction. En effet, dans la commune urbaine de Sidi Ifni, le réseau routier a subi des dégâts considérables au niveau de la route nationale numéro 12 et la route régionale numéro 104. Au total, une longueur de la chaussée de 1000 ml requiert une intervention. De même, trois ouvrages d'art ont été dégradés.

Dans la ville de Lakhssas, la route nationale RN1 reliant Lakhssas et Bouizakarne a subi des dégâts importants notamment au niveau des ponts d'oued Teknit au centre-ville. Un troisième pont a été également endommagé au niveau de la route régionale reliant Lakhssas et Sidi Ifni.

Au niveau des communes rurales, les dommages n'étaient pas de moindre importance. L'intensité et les types des dommages variaient d'une commune à l'autre, tel qu'il est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11. Effets et conséquences dans le secteur du transport

| Communes | Route classée touchée | | | | | | | | | Montant total des travaux temporaires (DH) | Montant total des travaux définitifs (DH) | Montant total des travaux (DH) | Route non classée touchée | | |
|------------------------|-----------------------|-----------|-----------------|--------------|-----------|-------------|--|-----------------------------|---------------|--|---|--------------------------------|---------------------------|---|-----------------------------|
| | Route concernée | | | Nombre de PK | | | Ouvrage d'art (Remblai d'accès, ouvrages d'assainissement, radier) | Nombre des ponts endommagés | Chaussée (ml) | | | | Piste (Km) | Ouvrage d'art (Remblai d'accès, radier,...) | Nombre des ponts endommagés |
| | Nationale | Régionale | Provinciale | Nationale | Régionale | Provinciale | | | | | | | | | |
| C.U. Sidi Ifni | RN 12 | RR 104 | | 3 | 1 | | 3 | | 1 000 | 6 000 000 | 82 000 000 | 88 000 000 | | | |
| Mesti | | | RP 1901 | | | 1 | 1 | | | 1 000 000 | 0 | 1 000 000 | | | |
| Sbouya | | | RP 1901 | | | 1 | 1 | | | 1 000 | 0 | 1 000 | 61 | 2 | |
| Imi'Nfast | RN 12 | | | 2 | | | | 3 | | 4 000 000 | | 4 000 000 | 55 | 11 | |
| Tnine Amellou | RN 12 | | RP 1903 | 2 | | | 2 | | 600 | 0 | 20 000 000 | 20 000 000 | | 5 | 8 |
| Tangarfa | | | RP 1903 | | | 1 | 1 | | | 1 500 000 | 6 000 000 | 7 500 000 | | | |
| Mirleft | | RR 104 | | | | 2 | 2 | | 20 | 2 300 000 | 16 000 000 | 18 300 000 | | 1 | |
| Tioughza | | | | | | | | | | | 0 | | | 14 | |
| Arbaa Ait Abdellah | | | RP 1918 | | | 2 | 2 | 1 | | 2 300 000 | 12 000 000 | 14 300 000 | | 10 | 2 |
| C.U.Lakhssas | RN 1 | | | | | | | 1 | | | | 0 | | | 2 |
| Sidi H'saine ou Ali | | | RP 1915 RP 1916 | | | | 1 | 1 | | | | 0 | | | |
| Sidi M'bark | | | RP 1916 RP 1919 | | | 2 | | 2 | | 2 000 000 | 0 | 2 000 000 | | | |
| Ait Erkha | | | RP 1915 | | | 3 | 3 | 1 | | 1 800 000 | 12 000 000 | 13 800 000 | | 3 | |
| Sidi Abdellah Oubelaid | | | RP 1313 RP 1915 | | | 1 | 4 | | | 5 000 000 | 5 000 000 | 10 000 000 | | | |
| Tighirt | | | | | | | | | | | | 0 | | | |
| Boutrouch | | | | | | | | | | | | 0 | | | 2 |
| Sebt nnabour | | | RP 1917 | | | | | 1 | | | | 0 | | 3 | 1 |
| Ibdar | | | RP 1918 | | | | | 2 | | | | 0 | | 2 | |
| Anfeg | | | | | | | 1 | | | | | 0 | | | |
| TOTAL | | | | 7 | 3 | 11 | 21 | 12 | 1620 | 25 901 000 | 153 000 000 | 178 901 000 | 116 | 51 | 15 |

Source : Rapport des dégâts des crues sur le réseau routier de la DPETL de Tiznit saison hivernale 2014-2015. Données extraites des PV et des rapports des dégâts des inondations de novembre 2014

A Im N'fast, deux ponts sur oued Ougoug et oued Mimount au niveau de la route N12 ont été partiellement endommagés. De même, la piste assurant la liaison entre les douars de la commune, et donnant accès à la route N12, a été largement endommagée. Au long de cette piste, dix ouvrages d'art comprenant surtout des radiers ont été endommagés, aussi des dégâts ont été observés sur la route N12.

Dans la commune de Sbouya, les deux routes provinciales P1912 et P1901 ont été endommagées. L'altération des accotements et la dégradation partielle des deux ouvrages d'art au niveau de P1912, et la destruction totale d'un ouvrage d'art au niveau de P1901 ont été également observées. A ceci s'ajoute l'endommagement total de 61 km des pistes, l'endommagement de la route goudronnée reliant le centre et Arkssis via Tadyint, où un ouvrage d'art a été endommagé et un autre détruit, et la destruction totale de la route reliant douar Ahl Bakrim et Arkssis via Agjal.

Dans la commune d'*Arbaa Ait Abdellah*, la route provinciale P1918 a subi des dommages au niveau des ouvrages d'art. Aussi, des pistes rurales d'une longueur de 37.5 km ont subi des endommagements et des dégâts au niveau de leurs ouvrages d'art.

A Mesti, 4 pistes rurales ont été endommagées, dont 2 pistes assurant la liaison entre la route N12 et les douars Biougra et Tazgaghine. Les deux autres pistes relient d'une part le douar Id Mouloud et Oulad Idriss via Taznatate, et d'autre part le douar l'ouazad et Abrak.

Dans la commune de Tnine Amellou le réseau routier a subi des dégâts important au niveau des pistes rurales, causant un isolement de la plupart des douars de la commune. Il s'agit de 2 pistes reliant les douars d'Id Bensaleh et Aourir et la route P1903. Ainsi 4 pistes rurales l'accès aux douars Matousse Badoskome, Agadir Nbou Sbaie et Tamnroute sont provisoirement inaccessibles.

Dans la commune de *Sidi M'bark*, au niveau de la route P1919, les dégâts consistaient à la destruction totale des accotements du pont de douar Itbane, du radier de douar Aeboude et la destruction des murs de protection aux accotements de la route. Ainsi, la majorité des pistes rurales (11 pistes) de la commune ont été détruites totalement, il s'agit des pistes : Tlat Ntramet, Id Lmouadan, Taghoulaset, Boumhaouate, Id Barka, Id Yahya Ou Ali, Id Sih, Imhilyoun Ouazili, Id Saleh, Id Belaseri- Id M'barek, piste relaint le centre Sidi M'Barek et l'école de Sidi Mohamed Echerif, Idtajer, Akrouchen, Tafranet, Ildar, Tatroussete, Idouaslimane-Id Bahman, Idouchater- Id Ali Nahbouch et Idboualmen.

A la commune de *Sidi H'ssaine Ou Ali*, au niveau de la route P1915, les dégâts constatés ont porté sur la destruction partielle du pont de douar Ifred et la destruction totale des radiers des douars Toufguenit et douar Adoudou. Ainsi, des radiers des douars Tboucha, Imghlay et Id Boufousse au niveau de la route P1916 ont subi des destructions partielles. A ces dommages, aux ouvrages au niveau de la route provinciale, s'ajoutent la dégradation complète de nombreuses routes communale (9 routes) et 12 pistes rurales assurant l'accès aux routes provinciales et la liaison entre les douars de la commune.

A Ait Erkha, il s'agit de l'altération des accotements de la route P1915 et l'endommagement des accotements du pont au niveau de cette route provinciale. Les dégâts portent aussi sur l'altération du pont et des accotements de la route P1916. A ces routes provinciales, s'ajoutent l'altération des accotements et la dégradation de 11 pistes rurales de la commune.

A Sidi Abdellah Ou Blaid, les dégâts se sont matérialisés par la destruction de quatre ouvrages d'art, par l'altération intense des accotements de la route provinciale P1313, par l'altération intense tout

au long des accotements de la route P1915, ainsi que l'endommagement de la plupart des routes reliant les douars de la commune.

A Sebt Ennabour, les dommages ont concerné la chaussée et un radier de la route P1917 et aussi la destruction des pistes, notamment d'un pont sur la route reliant le centre de commune et le souk hebdomadaire, à cause de la crue d'oued Ennabour. Et l'endommagement de 11 pistes rurales.

Au niveau de la commune Tighirt, 13 pistes rurales ont été endommagées, dont 3 ont été coupées à cause du glissement et l'écoulement de terrain il s'agit de :

- Route reliant douar Lkasbah et la route P1917
- Route reliant Tighirt et douar Innamer
- Route reliant douar Id Lhaj Moussa et douar Tamzakrout

A Boutrouch, 4 pistes rurales ont été dégradées, il s'agit d'une coupure des routes causées par l'écoulement du terrain, notamment au niveau de la liaison entre Imirzagli et Akni Aouram et la liaison Ouaoukchrir et Id Bouhia, puis de l'endommagement de deux (2) ponts au niveau de la route reliant Id Mbarek et la route reliant douar Id Moussa et la commune Ibder.

A Ibder, les dommages ont été notés au niveau des accotements et des ouvrages d'art (deux ponts et un radier), au niveau de la route provinciale P1919 et P1916 et au niveau des accotements de la route communale reliant RP1919 et le centre via Tagajgalte. A ceci s'ajoute la dégradation de trois pistes rurales :

- Piste Id Yahya Ou Ahmed- Tzmourte
- Piste Taghloulou- Sidi Mohamed Idir
- Piste Id Alfale

A Anfeg, l'endommagement a été observé au niveau des ouvrages d'art (radier) et les accotements de la route communale reliant le centre de la commune et la route provinciale P1919.

3.1.2. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS SOLIDES

Les inondations de Sidi Ifni ont provoqué un préjudice non négligeable au sous-secteur de l'eau, d'assainissement et de déchets solides. En effet, la vélocité et la vitesse des eaux ont causé la destruction et l'endommagement de l'infrastructure et des équipements. Il s'agit notamment de la destruction de quatre stations de pompages, la destruction et l'enlèvement des conduites d'eaux de différentes nature et le dégagement du gabion et du remblai. Plus de détail sur les dommages engendrés dans l'adduction et la distribution des ressources en eau sont relatés dans le tableau ci-dessous.

En plus des dégâts occasionnés dans le réseau d'eau potable de l'ONEE-Branche eau, des dommages significatifs ont été subis dans les points d'eau traditionnels, notamment les « Metfia » et les « Ifred ».

Les dommages subis dans l'infrastructure d'adduction et de distribution de l'eau potable ont occasionné la coupure de l'eau pendant plusieurs jours. La durée des coupures a atteint 23 jours dans certaines communes, comme Sidi Hssaine ou Ali, Sidi M'bark et Ait Erkha.

Tableau 12. Effets et conséquences dans le secteur de l'eau – Approvisionnement

| Communes | Approvisionnement en eau | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|--------------------------|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|-----------|------------------------|------------|---------------------------------------|------------|-------------------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------------|
| | Adduction | | | | | | Distribution | | | | | | | | | | |
| | Conduite d'adduction | Station de pompage | Dégagement du remblai & gabion (ml) | Dégagement du remblai & conduite (ml) | Ouvrage annexe | Indisponibilité | | Conduite (ml) | | | | Dégagement du remblai / Conduite (ml) | | Dégagement du remblai & gabion (ml) | Ouvrage annexe | Indisponibilité | |
| | | | | | | Nbr de site | Nbr de jours d'indisponibilité/site | PVC PN16 | PEHD PN16 | AC DN 300 / 60.80 / 80 | AG DN 100 | AG Ø 90mm | PVC PN16 | | | Nbr de site | Nbr de jours d'indisponibilité/site |
| C.U. Sidi Ifni | 37 | 4 | | | 0 | 2 | 16 | 1213 | | | 100 | | | | 1 | 4 | 16 |
| Mesti | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sbouya | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Imi'Nfast | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tnine Amellou | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tangarfa | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mirleft | 170 | | | | 0 | 1 | 10 | 722 | | 12 | | | | | | 8 | 118 |
| Tioughza | | | | | | | | 336 | 20 | | | 91 | 230 | 126 | 7 | 16 | 380 |
| Arbaa Ait Abdellah | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C.U. Lakhssas | | | | 38 | 0 | 3 | 8 | | | | | | | | | | |
| Sidi H'saine ou Ali | | | 78 | 35 | 2 | 4 | 23 | | | | | | | | | | |
| Sidi M'bark | | | | 45 | 2 | 3 | 23 | | | | | | | | | | |
| Ait Erkha | | | | 111 | 4 | 5 | 23 | | | | | | | | | | |
| Sidi Abdellah Oubelaid | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tighirt | | | | 50 | 0 | 2 | 10 | | | | | | | | | | |
| Boutrouch | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sebt Ennabour | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ibdar | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Anfeg | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | 207 | 4 | 78 | 279 | 8 | 20 | 113 | 2 271 | 20 | 12 | 100 | 91 | 230 | 126 | 8 | 28 | 514 |

Source : Données collectées auprès de l'ONEE, Branche eau – IFED 2015

Pour pallier à ce problème et afin de répondre à la demande en eau, des camions citernes ont été utilisés. De même, une quantité d'eau potable importante a été acheminée à la population sinistrée par voie maritime.



Figure 9. Photo des canaux d'adduction de l'eau potable dégradés suite aux inondations à la commune de Lakhssas

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, les dommages engendrés par les inondations ont porté sur la dégradation de plusieurs conduites, en l'occurrence : la conduite du transfert d'une longueur totale de 260 ml, des conduites de refoulement d'une longueur totale de 30 ml, les conduites d'assainissement d'une longueur de 800 ml, ainsi que 206 ml des caniveaux. A ceci s'ajoute la dégradation des pistes assurant l'accès aux stations d'épuration (STEP). Ces destructions ont induit la stagnation des eaux usées par endroit, l'infiltration des eaux usées dans les sols. De même, ils ont provoqué leurs eutrophisations et pollution.

Les principales pertes engendrées par les inondations au niveau du sous-secteur d'eau, d'assainissement et de déchets solides concernent la baisse :

- des recettes suite à la coupure de l'eau,
- du pompage des eaux stagnant suite aux inondations,
- de l'évacuation d'eaux pluviales au niveau des points bas,
- du coût de distribution de l'eau par des camions citernes.

3.1.3. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE

Les inondations survenues au cours du mois de novembre dans la province de Sidi Ifni ont engendré des dégâts non négligeables dans les secteurs de l'énergie. Les dommages engendrés par ces inondations se sont matérialisés essentiellement par l'arrachement et ou l'endommagement des

câbles de basse et haute tension, par l'inclinaison et la chute des poteaux et aussi par l'endommagement des branchements des transformateurs et des DRR (Disjoncteur Réenclencheur en Réseau). Concrètement, la longueur totale du réseau de basse tension endommagé est de l'ordre de 7.5 km. Le nombre de poteaux électriques en bois et en béton qui ont été inclinés ou chutés s'élève à 161. Les inondations de Sidi Ifni ont provoqué également la destruction de 5 transformateurs et un DRR pour le réseau haute tension, ainsi que plusieurs autres équipements pour le réseau moyenne tension.

L'éclairage public au niveau de la commune urbaine de Sidi Ifni n'était pas épargné de l'impact des inondations. Il a subi des dommages considérables de différentes natures, en l'occurrence, il s'agit essentiellement de l'endommagement de 2 électropompes, de 12 candélabres, 44 fusible-disjoncteurs, 323 bornes de 35 mm, 2028 câbles de terre, compteurs, projecteurs, etc.

Le secteur de l'électricité a également subi une perte importante due à l'interruption temporaire du service d'électricité, puisque l'ONEE – branche électricité n'était pas en mesure d'offrir ces services. La durée de rupture a été différente d'une zone à l'autre et n'a pas dépassé 3 jours.

Ceci s'est traduit par la baisse de la consommation de l'électricité et par la baisse des recettes de l'ONEE – branche eau. Les pertes sont également engendrées par les honoraires de l'équipe de cadres, techniciens et ouvriers qui ont été mobilisés pour apporter les interventions nécessaires et remettre en état le secteur de l'électricité.

S'agissant de la répartition géographique des dégâts, ce sont les communes rurales de Tiougheza, Boutrouch, Sbouya et Tenin Amellou qui ont subi le plus de dommage dans le réseau basse tension, où des longueurs respectives de 1.7, 0.8 et 0.8 km ont été endommagées.

3.2. SECTEURS SOCIAUX

3.2.1. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR D'HABITAT

Les effets et les conséquences des crues exceptionnelles et des précipitations intenses du mois de novembre ont été sans précédent dans le secteur de l'habitat. En effet, les inondations ont provoqué l'effondrement total et partiel de plusieurs constructions. Les dommages se sont fait sentir sur les bâtiments publics (les écoles, les mosquées, les écoles coraniques, les centres de santé et internats, maison de jeunes, et les sièges de certaines associations, le complexe sportif et le parc zoo) et privés.

Le nombre de maisons entièrement effondrées varie en fonction des matériaux de construction : Six maisons en pisé, trois maisons en pierres et boue et 115 maisons en béton ont été complètement effondrées, soit donc un total de 124 maisons. Le nombre de maisons partiellement effondrées s'élève à 2067, dont presque 85 % (1751) sont en béton.

Outre, l'effondrement total et partiel, les inondations ont occasionné l'endommagement de 194 maisons. Ces dernières sont en grande partie des propriétés privées conçues en béton. En plus des dégâts susmentionnés, plusieurs maisons ont été submergées par l'eau et la boue et ont nécessité des entretiens considérables avant qu'elles soient habitées à nouveau.



Figure 10. Photo des constructions détruites suite aux inondations à la commune de Lakhsas

Le tableau ci-dessous relate la distribution géographique communale des maisons détruites et endommagées par les inondations. Il en ressort que les communes qui ont subi le plus de dégâts sont Sidi H'saine ou Ali et Sidi M'bark, ainsi que la commune urbaine de Lakhsass.

Tableau 13. Effets et conséquences du secteur de l'habitat

| Communes | Constructions privées | | | | Total des constructions | Constructions publiques | | Total des constructions |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|------------|---------|-------------------------|-------------------------|-----------|-------------------------|
| | Totalement effondrée | Partiellement effondrée | Endommagée | Inondée | | Endommagée | Inondée | |
| C.U. Sidi Ifni | - | - | - | 47 | - | 5 | - | 5 |
| Mesti | 3 | - | - | | 3 | - | - | - |
| Sbouya | - | - | - | | - | - | - | - |
| Imi'Nfast | 3 | - | - | | 3 | - | - | - |
| Tnine Amellou | - | - | - | | - | - | - | - |
| Tangarfa | - | - | - | | - | - | - | - |
| Mirleft | - | - | - | | - | 2 | 6 | 8 |
| Tioughza | - | - | - | | - | - | - | - |
| Arbaa Ait Abdellah | - | - | - | | - | - | - | - |
| C.U. Lakhsas | 96 | 80 | 140 | | 316 | 4 | 1 | 5 |
| Sidi H'saine ou Ali | 11 | 1 165 | - | | 1 176 | 6 | - | 6 |
| Sidi M'bark | - | - | - | | - | 4 | - | 4 |
| Ait Erkha | 3 | 316 | - | | 319 | 12 | 11 | 23 |
| Sidi Abdellah Oubelaid | - | - | - | | - | 14 | 12 | 26 |
| Tighirt | 4 | 404 | - | | 408 | 4 | 1 | 5 |
| Boutrouch | - | - | - | | - | 1 | - | 1 |
| Sebt Ennabour | - | - | - | | - | 2 | 1 | 3 |
| Ibdar | 4 | 102 | - | | 106 | 1 | - | 1 |
| Anfeg | - | - | - | | - | - | - | - |
| Total | 124 | 2 067 | 140 | | 47 | 2 378 | 55 | 32 |

Source : Données extraites des PV et des rapports et des dégâts des inondations - Novembre 2014

Les pertes du secteur du logement représentent la somme des loyers perdus en raison de l'effondrement total ou partiel des maisons.

3.2.2. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les effets et les conséquences des inondations du mois de novembre ont été largement ressentis dans le secteur de l'éducation au niveau de la province de Sidi Ifni. Au total, 210 unités¹³ d'enseignement primaire et 21 unités¹⁴ d'enseignement secondaire ont été endommagées. Le nombre de classes affectées s'élève à 424.

Les dégâts étaient de différentes natures, notamment des effondrements, des fissures dans les murs, en plus de l'infiltration des eaux et de la boue. Les dégâts ont été occasionnés au niveau des classes, des toilettes, des restaurants et internats, des bâtiments administratifs, bibliothèques et des logements. Des dommages considérables ont été occasionnés au niveau d'un éventail de mobiliers et de fournitures /équipement scolaire, notamment les tableaux, les chaises, les bureaux, les imprimantes et ordinateurs, photocopieuse, caméras, projecteurs, télévision, les livres scolaires, cartables, dictionnaires et cartes.

Les inondations survenues au niveau de la province ont causé un dysfonctionnement provisoire dans les services d'enseignement primaire et secondaire, voire même leurs arrêts pendant quelques jours dans certains établissements. Il y'a lieu de noter que la durée moyenne de réaménagement a atteint 85 jours dans quelques établissements d'éducation primaire, notamment dans les écoles de la commune de Tioughza, Tnine Amellou, et Sebt Ennabour. Tandis que dans les établissements d'éducation secondaire, la durée moyenne a atteint 40 jours pour la commune urbaine de Lakhssas. De même, le taux d'absentéisme des élèves et des enseignants a atteint un seuil de 100 % dans certains établissements. Ce taux a été expliqué par l'état de certains établissements dont les conditions n'étaient pas appropriées pour recevoir les élèves et le corps enseignant, suite aux dommages subis. Ce taux d'absentéisme est dû également aux conditions d'accès aux établissements qui étaient très difficiles, à cause de l'endommagement des routes et des pistes.

Le dysfonctionnement des établissements scolaires est dû essentiellement à l'endommagement des infrastructures scolaires et à l'utilisation des certains écoles et internats des lycées comme lieux d'hébergements pour les personnes évacuées. Les établissements utilisés pour cette fin sont :

- Deux unités scolaires de 3 Mars à Tnine Amellou. Ces unités ont été occupées pendant 20 jours,
- L'internat du lycée Al Maghren Al Aarabi à Mesti, occupé pendant 10 jours,
- L'unité scolaire Annassim, occupée pendant 12 jours à Imi'Nfast,
- Quatre unités scolaires d'oued Makhazin, occupées pendant 15 jours,
- Trois unités scolaires Anwal, à Tangherfa, occupées pendant 15 jours,
- Trois unités scolaires Abou Bak Assidik à Tangherfa, occupées pendant 15 jours.

3.2.3. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

L'impact de l'inondation a été ressenti dans le système de santé de la province de Sidi Ifni. En effet, plusieurs structures sanitaires ont été touchées directement et indirectement par les inondations aussi bien dans le cercle de Sidi Ifni que dans celui de Lakhssas.

¹³ Un établissement scolaire primaire peut contenir plusieurs unités (unité centrale et unités annexe).

¹⁴ Un établissement secondaire peut être composé de collèges, de lycée et de leurs annexes.

Au niveau du cercle de Sidi Ifni, le centre d'hémodialyse du centre hospitalier provincial a arrêté ses activités pendant 10 jours, suite à la coupure d'eau. Les malades nécessitant des traitements ont été dans l'obligation de se rendre à d'autres structures de santé à l'extérieur de la province. Les cas les plus urgents (au nombre de 12) ont été évacués par les avions de la gendarmerie royale.

D'un autre côté, la coupure de l'électricité a provoqué un dysfonctionnement au niveau de la maintenance des équipements biomédicaux et des installations techniques, notamment à travers l'arrêt du monte-charge qui facilite l'accès au bloc opératoire se trouvant à l'étage. L'inondation a provoqué également des fissurations au niveau des murs du centre de santé communal avec module d'accouchement (CSCA) de Mesti et a aggravé l'état du bâtiment du dispensaire Aguendou qui est déjà vétuste et ne répondant pas aux normes en usage au Maroc. En plus de ces dégâts, notons que l'état du centre de santé communal de Tangerfa a été dégradé compte tenu de l'absence des murs de protection et eu égard à sa localisation dans les lits des oueds.

Au cercle de Lakhssas, dans l'absence des murs de protection, l'état de quatre dispensaires a été dégradé davantage par les pluies intenses et par les eaux de crues. Il s'agit notamment des dispensaires de Tilioua, de Taghloulou, d'Inkerne et d'Agadir Izri. Ces derniers nécessitent des réaménagements, voire même une reconstruction.

Devant cette situation et compte tenu des dysfonctionnements qu'a connus le secteur du transport, les patients ont rencontré beaucoup de difficultés pour accéder aux soins. Le dysfonctionnement qu'a connu le secteur de la santé a conduit à la régression du nombre de consultations.

3.2.4. EFFET SUR LES COOPERATIVES – CAS DE LA COOPERATIVE FEMININE DE TAFYOUCHT

L'impact des intempéries a également été ressenti au niveau de plusieurs coopératives de la province de Sidi Ifni notamment la coopérative féminine Tafyoucht. Cette dernière est créée en 1998, et située dans la commune rurale de Mesti. Elle est composée de 60 femmes aDHérentes dont l'activité principale consiste en la transformation et la valorisation des produits d'argan et du cactus.

Suite aux inondations, la coopérative a interrompu ses activités pour une durée de 20 jours entre les mois de novembre et de décembre, mois de pointe de la demande du marché.

Les inondations ont provoqué l'endommagement et la destruction des maisons de six femmes aDHérentes à la coopérative. A cet effet, six familles de ces femmes étaient sans domicile et ont été accueillies dans le nouveau local de la coopérative pour une durée de 4 mois.

Compte tenu de la concomitance des inondations avec la période de pointe en termes de ventes, ces dernières ont diminué de 60 à 70 % par rapport aux ventes réalisées par la coopérative en période normale. Les pertes engendrées suite à cette baisse sont de l'ordre de 180 000 DH. A ceci s'ajoute des dégâts prépondérants à court et à moyen termes et concernent la perte de la seule source de revenus pour les femmes aDHérentes pour une durée de 5 mois.

Il convient aussi de souligner l'esprit de solidarité entre les femmes aDHérentes de la coopérative qui se sont entraînées pour loger les familles dans le local de la coopérative.

D'un autre côté, il est important de mentionner l'augmentation du prix de la matière première (Afeyach)¹⁵, qui s'est multiplié par trois, en passant de 1,5 à 2 dirhams le kg à 4 à 6 dirhams le kg. La hausse du prix est due essentiellement à l'effet de la sécheresse qui a survécu dans la zone au cours des années 2013 et 2014.

3.3. SECTEURS DE PRODUCTION

3.3.1. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET PECHE

Les averses importantes qu'a connues la province de Sidi Ifni ont été très bénéfiques pour la nappe phréatique, puisqu'elles ont permis un remplissage des barrages à 100%, après plusieurs années de sécheresse et de rareté des ressources hydriques. Ces quantités d'eau ont eu un impact positif sur l'amélioration de l'état végétatif du parcours.

Toutefois, le secteur de l'agriculture a été l'objet d'un impact négatif. En effet, les inondations ont causé des dommages et pertes lourds et coûteux, en l'occurrence la submersion des récoltes par les crues, l'endommagement de l'infrastructure hydro-agricole, la perte du cheptel et de la production agricole. Le sous-secteur de pêche maritime a subi également des dégâts considérables au niveau des magasins maritimes et du local de la coopérative Ismane.

3.3.2. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU COMMERCE

La province de Sidi Ifni a enregistré des dégâts non-négligeables dans le secteur du commerce suite aux intempéries de novembre et décembre 2014. En effet, près de 20 magasins commerciaux et de 2 cafés ont été touchés au niveau de la ville de Lakhssas. Dans la municipalité de Sidi Ifni, quatre échoppes ont été partiellement détruites.

Le désapprovisionnement en marchandise a été également menacé par la coupure des routes. Cependant, ceci a été surmonté grâce à l'usage de la voie du transport maritime.



Figure 11. Photo des magasins commerciaux fermés suite aux inondations à la commune de la Lkhassas

¹⁵ C'est le fruit de l'arganier. Les Afeyachs sont dépulpés pour avoir les noix qui seront ensuite cassées, entre deux pierres, pour récupérer les amandons qui sont utilisés pour l'extraction de l'huile d'argan.

3.3.3. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE

Le dépouillement des données accessibles et l'entretien avec le représentant du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, au niveau de la délégation de Tiznit a révélé que ce secteur n'a pas connu de dégâts remarquables.

3.3.4. EFFETS ET CONSEQUENCES DANS LE SECTEUR DU TOURISME

Dans ce secteur, les eaux de crues ont inondé trois campings. L'évacuation des caravaniers par les autorités locales juste avant l'inondation a permis d'éviter des pertes humaines considérables. Les dommages occasionnés dans ces campings se sont limités à l'évacuation des eaux et boue.

En plus des campings, des unités hôtelières ont été submergées par les eaux des inondations et ont subi ainsi des dégâts légers.

Le secteur du tourisme a subi également des pertes suite à la fermeture des campings pendant cinq mois. Ceci s'est répercuté sur les recettes des propriétaires.



Figure 12. Photo d'un camping inondé à la commune Sidi Ifni

4. ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES

Ce chapitre met en exergue les dommages et les pertes provoqués par les inondations survenues au cours du mois de novembre 2014 dans la province de Sidi Ifni. Comme précisé précédemment, l'évaluation des dommages et des pertes s'est basée sur la méthodologie DaLA (Damage and Loss Assessment) qui a été développée dans les années 70 par la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) des Nations Unies. La méthodologie préconisée distingue entre les dommages et les pertes :

Les dommages sont définis comme étant la valeur monétaire des biens partiellement ou totalement détruits, estimée à partir de leur quantité et de leur qualité avant le désastre. On part de l'hypothèse que les actifs seront remplacés en termes comparables (quantitatifs et qualitatifs) correspondant à leur condition avant la catastrophe.

Les pertes sont calculées à partir de l'estimation des flux de biens et services qui ne seront pas fournis jusqu'à la reconstruction des biens détruits, pendant le laps de temps allant du moment de désastre jusqu'à la fin de la période de reconstruction et de réhabilitation. Les pertes comprennent la production de biens et services qui ne pourront pas être fournis, la hausse des coûts de fonctionnement et de production et le coût d'adaptation à la catastrophe.

Il est opportun de rappeler que l'évaluation des dommages et des pertes s'est appuyée sur les documents et données collectés auprès des services extérieurs. Les résultats obtenus sont présentés d'une manière synthétique dans le paragraphe 4.1 et plus de détail est relaté secteur par secteur dans le paragraphe 4.2.

4.1. RESUME DES DOMMAGES ET DES PERTES

L'évaluation des dommages et des pertes occasionnés dans la province de Sidi Ifni a révélé que le coût des inondations du mois de novembre 2014 s'élève à 805.9 million de dirhams. Les dommages engendrés se chiffrent à 763.2 million de dirhams, tandis que les pertes sont de l'ordre de 42.7 million de dirhams.

Cet exercice a permis de ressortir que les secteurs sociaux ont enregistré plus de dégâts. La somme des dommages et des pertes dans ces secteurs s'élève à 405.8 million de dirhams, enregistré presque entièrement dans le secteur de l'Habitat. En effet, à lui seul, ce secteur a connu un préjudice total d'environ 372,7 million de dirhams, soit donc presque la moitié du coût total de cette catastrophe.

Avec un coût approximatif de 370 million de dirhams, les secteurs de l'infrastructure sont les plus impactés après les secteurs sociaux. La quasi-totalité des dommages et des pertes dans les secteurs de l'infrastructure a été enregistré dans le transport. Le coût de la catastrophe dans ce secteur est évalué à 356 million de dirhams, dont les dommages en constituent 99%.

Les sous-secteurs de la production ont été moins coûteux. Le montant total de la catastrophe dans ces secteurs est de l'ordre de 29.2 million de dirhams. Ce coût faible ne signifie pas nécessairement que ces secteurs ont enregistré moins des dommages et des pertes. Il peut être dû plutôt au manque d'information et de données nécessaires pour une évaluation approfondie des dommages et des pertes dans ces secteurs.

Tableau 14. Tableau récapitulatif des dommages et des pertes

| Secteurs | Domage en DH | Perte en DH | Total en DH |
|---|--------------------|-------------------|--------------------|
| Secteur infrastructure | | | |
| Sous-secteur Transport et communication | 352 830 000 | 3 480 800 | 356 310 800 |
| Sous-secteur Eau, assainissement et déchets solides | 11 868 320 | 321 160 | 12 189 480 |
| Sous-secteur Energie | 2 195 461 | 144 018 | 2 339 479 |
| Sous total infrastructure | 366 893 781 | 3 945 978 | 370 839 759 |
| Secteur social | | | |
| Population | | | |
| Habitat | 370 270 000 | 2 437 300 | 372 707 300 |
| Santé | | | |
| Education | 8 937 350 | 24 201 200 | 33 138 550 |
| Sous total social | 379 207 350 | 26 638 500 | 405 845 850 |
| Secteur production | | | |
| Agriculture & Pêche maritime | 15 524 400 | 9 574 000 | 25 098 400 |
| Commerce | 1 485 000 | 294 000 | 1 779 000 |
| Industrie | | | |
| Tourisme | 100 000 | 2 250 000 | 2 350 000 |
| Sous total production | 17 109 400 | 12 118 000 | 29 227 400 |
| Total | 763 210 531 | 42 702 478 | 805 913 009 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

4.2. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR D'INFRASTRUCTURE

4.2.1. ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

Le tableau 15 relate les montants des pertes et dommages engendrés dans le sous-secteur du transport et présente la répartition géographique de ces derniers selon le découpage communal.

A travers l'analyse de ce tableau, il en ressort que le coût de la catastrophe dans ce secteur s'élève à un peu plus de 356 Millions de DH. Il est à noter que l'essentiel du coût est dû aux dommages qui dépassent 352 MDH, soit plus que 98% du coût total. Tandis que les pertes se chiffrent à moins de 3.5 Millions de dirhams, dues essentiellement à l'interruption du transport et à l'augmentation temporaire des coûts du transport suite à l'utilisation de nouveaux modes de transport alternatifs, notamment celui par voies aérienne et maritime depuis le port d'Agadir jusqu'au port de Sidi Ifni.

Il convient de signaler également que la part la plus importante du coût total a été enregistrée au niveau du cercle de Sidi Ifni.

Tableau 15. Dommages et pertes dans le secteur du transport

| Communes | Dommages (DH) | Pertes (DH) | Total (DH) |
|------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| C.U. Sidi Ifni | 88 000 000 | 1 326 800 | 89 326 800 |
| Mesti | 1 000 000 | 164 500 | 1 164 500 |
| Sbouya | 1 000 000 | 87 500 | 1 087 500 |
| Imi'Nfast | 11 100 000 | 0 | 11 100 000 |
| Tnine Amellou | 24 370 000 | 940 000 | 25 310 000 |
| Tangarfa | 7 500 000 | 30 000 | 7 530 000 |
| Mirleft | 51 650 000 | 739 000 | 52 389 000 |
| Tioughza | 124 600 000 | 0 | 124 600 000 |
| Arbaa Ait Abdellah | 17 810 000 | 8 500 | 17 818 500 |
| C.U. Lakhssas | 0 | 93 000 | 93 000 |
| Sidi H'saine ou Ali | 0 | 0 | 0 |
| Sidi M'bark | 2 000 000 | 17 000 | 2 017 000 |
| Ait Erkha | 13 800 000 | 40 500 | 13 840 500 |
| Sidi Abdellah Oubelaid | 10 000 000 | 34 000 | 10 034 000 |
| Tighirt | 0 | 0 | 0 |
| Boutrouch | 0 | 0 | 0 |
| Sebt Ennabour | 0 | 0 | 0 |
| Ibdar | 0 | 0 | 0 |
| Anfeg | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 352 830 000 | 3 480 800 | 356 310 800 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

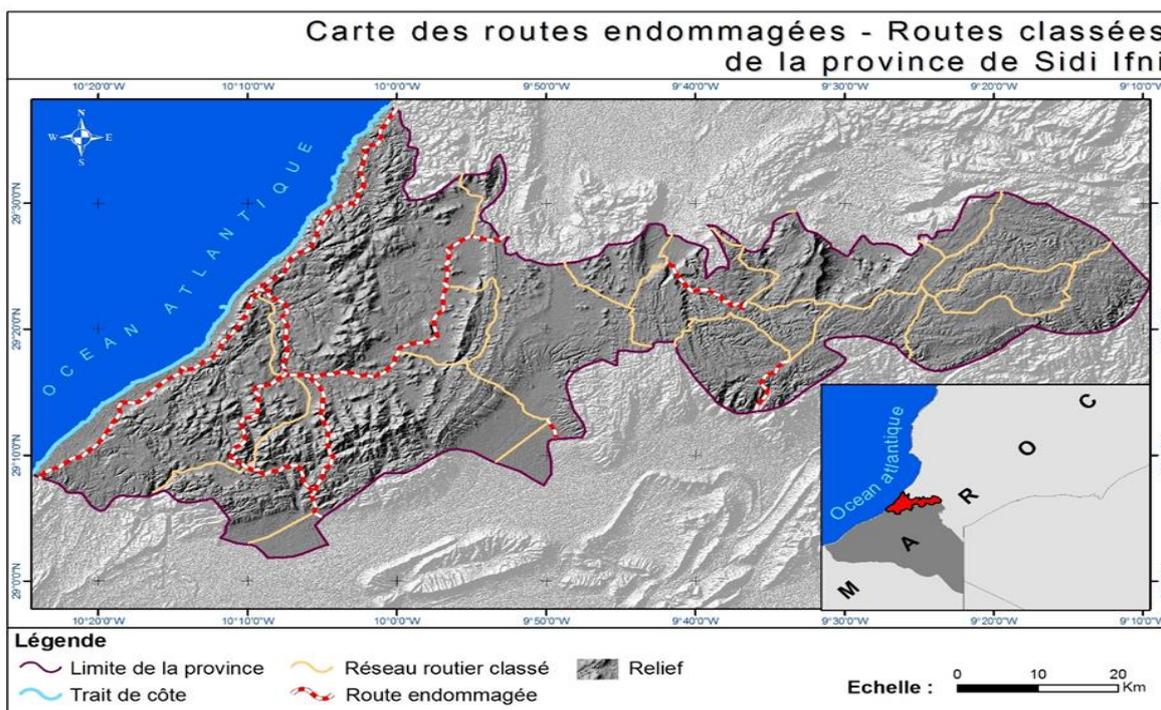


Figure 13. Carte des routes endommagées de la province de Sidi Ifni

4.2.2. ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES DANS LE SECTEUR DE L'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS SOLIDES

Les dommages et pertes causés par l'aléa inondation survenu au cours du mois de novembre 2014 dans ce secteur se chiffrent à 12 Millions de DH, où le sous-secteur de l'eau est le plus endommagé. Ces dommages sont de l'ordre de 8.8 Millions de DH.

Au niveau du sous-secteur d'assainissement des eaux usées, ces derniers sont moins importants, de l'ordre de 3 Millions de DH.

Tableau 16. Dommages et pertes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

| Communes | Eau | | Assainissement | | Total Dommages (DH) | Total Pertes (DH) | Total (DH) |
|--------------------|--------------|------------|----------------|------------|---------------------|-------------------|------------|
| | Dommage (DH) | Perte (DH) | Dommage (DH) | Perte (DH) | | | |
| C.U. Sidi Ifni | 3 150 000 | 0 | 3 000 000 | 20 800 | 6 150 000 | 20 800 | 6 170 800 |
| Mesti | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Sbouya | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Imi'Nfast | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Tnine Amellou | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Tangarfa | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Mirleft | 3 383 000 | 65 000 | | | 3 383 000 | 65 000 | 3 448 000 |
| Tioughza | 1 503 120 | 13 000 | | | 1 503 120 | 13 000 | 1 516 120 |
| Arbaa Ait Abdellah | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | | |
|------------------------|------------------|----------------|------------------|---------------|-------------------|----------------|-------------------|
| C.U. Lakhssas | 65 000 | 16 000 | | | 65 000 | 16 000 | 81 000 |
| Sidi H'saine ou Ali | 271 200 | 11 000 | | | 271 200 | 11 000 | 282 200 |
| Sidi M'bark | 129 600 | 3 700 | | | 129 600 | 3 700 | 133 300 |
| Ait Erkha | 266 400 | 18 500 | | | 266 400 | 18 500 | 284 900 |
| Sidi Abdellah Oubelaid | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Tighirt | 100 000 | 3 000 | | | 100 000 | 3 000 | 103 000 |
| Boutrouch | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Sebt Ennabour | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Ibdar | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Anfeg | 0 | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| Total | 8 868 320 | 300 360 | 3 000 000 | 20 800 | 11 868 320 | 321 160 | 12 189 480 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

4.2.3. ESTIMATION DES DOMMAGES ET DES PERTES DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Le tableau 17 présente le coût des dommages et des pertes occasionnés dans le sous-secteur d'électricité notamment le réseau d'électricité et ses équipements annexes. Les dommages et pertes engendrés par l'inondation en question se chiffrent à presque 2.3 Millions de DH.

Les communes les plus touchées sont celles de Sidi Ifni (456 687 DH), Tioughza (377 840 DH) et Sidi Hssain Ou Ali (200 000 DH).

Tableau 17. Dommages et pertes dans le secteur de l'énergie

| Communes | Total Dommages (DH) | Total Pertes (DH) | Total (DH) |
|------------------------|---------------------|-------------------|------------------|
| C.U. Sidi Ifni | 456 687 | | 456 687 |
| Mesti | 0 | | 0 |
| Sbouya | 143 000 | | 143 000 |
| Imi'Nfast | 128 000 | | 128 000 |
| Tnine Amellou | 112 000 | | 112 000 |
| Tangarfa | 111 000 | | 111 000 |
| Mirleft | 63 912 | | 63 912 |
| Tioughza | 377 840 | | 377 840 |
| Arbaa Ait Abdellah | 70 000 | | 70 000 |
| C.U. Lakhssas | 15 454 | | 15 454 |
| Sidi H'saine ou Ali | 200 000 | | 200 000 |
| Sidi M'bark | 89 168 | | 89 168 |
| Ait Erkha | 94 500 | | 94 500 |
| Sidi Abdellah Oubelaid | 31 500 | | 31 500 |
| Tighirt | 37 800 | | 37 800 |
| Boutrouch | 113 400 | | 113 400 |
| Sebt Ennabour | 75 600 | | 75 600 |
| Ibdar | 56 700 | | 56 700 |
| Anfeg | 18 900 | 144 018 | 18 900 |
| Total | 2 195 461 | 144 018 | 2 339 479 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

Il y a lieu de préciser que le coût de la catastrophe de la province de Sidi Ifni dans le domaine d'électricité est dû essentiellement aux dommages occasionnés dans le réseau de basse tension et des poteaux d'électricité. Ces dommages s'évaluent à 1 394 577 DH. Le total des dommages engendrés dans ce secteur sont de l'ordre de 2 195 461 DH, soit plus de 94 % du coût total des dégâts que le secteur a connus. Quant aux pertes du secteur, elles se limitent à 144 018 DH et constituent ainsi 6 % du coût total des dégâts engendrés par les inondations dans le secteur d'électricité.

4.3. DOMMAGES ET PERTES DANS LES SECTEURS SOCIAUX

4.3.1. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'HABITAT

Le montant des dommages et pertes dans le secteur de logement de la province de Sidi Ifni est approximativement de 372,7 Millions DH répartis dans le tableau de synthèse ci-après :

Tableau 18. Dommages et pertes dans le secteur de l'habitat

| Communes | Construction privée | | Construction publique | | Total Dommages (DH) | Total Pertes (DH) | Total (DH) |
|------------------------|---------------------|------------------|-----------------------|-------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| | Dommages (DH) | Pertes (DH) | Dommages (DH) | Pertes (DH) | | | |
| C.U. Sidi Ifni | | | 350 000 | | 350 000 | | 350 000 |
| Mesti | 660 000 | 1 500 | | | 660 000 | 1 500 | 661 500 |
| Sbouya | | | | | | | |
| Imi'Nfast | 660 000 | 1 500 | | | 660 000 | 1 500 | 661 500 |
| Tnine Amellou | | | | | | | |
| Tangarfa | | | | | | | |
| Mirleft | | | 140 000 | | 140 000 | | 140 000 |
| Tioughza | | | | | | | |
| Arbaa Ait Abdellah | | | | | | | |
| C.U. Lakhssas | 99 280 000 | 474 000 | 290 000 | | 99 570 000 | 474 000 | 100 044 000 |
| Sidi H'saine ou Ali | 162 005 000 | 1 176 000 | 200 000 | | 162 205 000 | 1 176 000 | 163 381 000 |
| Sidi M'bark | | | 130 000 | | 130 000 | | 130 000 |
| Ait Erkha | 32 560 000 | 223 300 | 570 000 | | 33 130 000 | 223 300 | 33 353 300 |
| Sidi Abdellah Oubelaid | | | 680 000 | | 680 000 | | 680 000 |
| Tighirt | | | 130 000 | | 56 390 000 | 408 000 | 56 798 000 |
| Boutrouch | 56 260 000 | 408 000 | 40 000 | | 40 000 | | 40 000 |
| Sebt Ennabour | | | 80 000 | | 80 000 | | 80 000 |
| Ibdar | 15 490 000 | 106 000 | 40 000 | | 15 530 000 | 106 000 | 15 636 000 |
| Anfeg | | | | | | | |
| TOTAL | 367 620 000* | 2 437 300 | 2 650 000 | | 370 270 000 | 2 437 300 | 372 707 300 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

Notons que l'estimation des dommages et pertes s'est faite sur la base des prix unitaires ci-dessous, déduits suite aux entretiens avec des spécialistes du domaine.

- Prix moyen d'une maison en béton dans les communes urbaines : 700 000 DH

- Prix moyen d'une maison en pierre et terre : 300 000 DH
- Prix moyen d'une maison en pisé : 200 000 DH
- Prix moyen de location d'une maison en béton : 1500 DH
- Prix moyen de location d'une maison en pierre et terre : 700 DH
- Prix moyen de location d'une maison en pisé : 500 DH

La lecture du tableau 18 a permis de ressortir que les dommages sont de l'ordre de 370,3 million de DH et sont donc beaucoup plus importants que les pertes qui sont de l'ordre de 2,4 MDH. D'un autre côté, le coût des dégâts qui ont eu lieu dans le secteur du logement au niveau des propriétés privées a enregistré 367,6 MDH et il est nettement supérieur à celui du secteur public avec 2.6 MDH. Les communes ayant connu le plus de dommages et de pertes sont la commune rurale de Sidi Hssaine ou Ali avec 162 MDH et la commune urbaine de Lakhssas avec 99 MDH.

4.3.2. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le coût de l'inondation du mois de novembre dans le secteur de l'éducation nationale s'élève à 33,1 Millions de DH. Les pertes dans ce secteur constituent presque le $\frac{3}{4}$ du coût total et les dommages se limitent au $\frac{1}{4}$ restant.

L'enseignement primaire a enregistré des dommages de 7.7 MDH, presque sept fois plus importants que les dommages observés dans l'enseignement secondaire, qui est de l'ordre de 1 MDH.

La répartition géographique des dommages selon le découpage administratif est relatée dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est plus ou moins équilibrée dans toutes les communes. Néanmoins, Tighirt, Sebt Ennabour, Sidi Abdellah Oubelaid et Tnine Amelloul ont connu relativement un peu plus de dommages.

Tableau 19. Dommages et pertes dans le secteur de l'éducation

| Communes | Etablissements d'éducation primaire | | Etablissements d'éducation secondaire | | Total Dommages (DH) | Total Pertes (DH) | Total (DH) |
|------------------------|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|------------|---------------------|-------------------|------------|
| | Domage (DH) | Perte (DH) | Domage (DH) | Perte (DH) | | | |
| C.U. Sidi Ifni | 412 100 | 553 800 | 169 000 | 223 000 | 581 100 | 776 800 | 1 357 900 |
| Mesti | 257 300 | 923 000 | 74 000 | 123 000 | 331 300 | 1 046 000 | 1 377 300 |
| Sbouya | 283 000 | 1 015 300 | 48 050 | 123 000 | 331 050 | 1 138 300 | 1 469 350 |
| Imi'Nfast | 233 000 | 553 800 | 55 000 | 153 000 | 288 000 | 706 800 | 994 800 |
| Tnine Amellou | 594 000 | 1 661 400 | 33 000 | 123 000 | 627 000 | 1 784 400 | 2 411 400 |
| Tangarfa | 426 650 | 1 384 500 | 55 000 | 197 000 | 481 650 | 1 581 500 | 2 063 150 |
| Mirleft | 251 000 | 1 015 300 | 22 000 | 250 000 | 273 000 | 1 265 300 | 1 538 300 |
| Tioughza | 544 000 | 1 661 400 | 0 | 0 | 544 000 | 1 661 400 | 2 205 400 |
| Arbaa Ait Abdellah | 427 500 | 1 661 400 | 43 000 | 167 000 | 470 500 | 1 828 400 | 2 298 900 |
| C.U. Lakhssas | 132 000 | 1 661 400 | 110 000 | 354 000 | 242 000 | 2 015 400 | 2 257 400 |
| Sidi H'saine ou Ali | 496 500 | 1 199 900 | 0 | 0 | 496 500 | 1 199 900 | 1 696 400 |
| Sidi M'bark | 222 250 | 646 100 | 77 000 | 115 000 | 299 250 | 761 100 | 1 060 350 |
| Ait Erkha | 513 000 | 1 107 600 | 0 | 0 | 513 000 | 1 107 600 | 1 620 600 |
| Sidi Abdellah Oubelaid | 671 000 | 1 199 900 | | 0 | 671 000 | 1 199 900 | 1 870 900 |
| Tighirt | 618 000 | 1 199 900 | 165 000 | 134 000 | 783 000 | 1 333 900 | 2 116 900 |

| | | | | | | | |
|---------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Boutrouch | 276 200 | 830 700 | 73 000 | 276 000 | 349 200 | 1 106 700 | 1 455 900 |
| Sebt Ennabour | 662 500 | 1 569 100 | 48 000 | 120 000 | 710 500 | 1 689 100 | 2 399 600 |
| Ibdar | 270 000 | 553 800 | 10 000 | 107 000 | 280 000 | 660 800 | 940 800 |
| Anfeg | 422 700 | 1 199 900 | 43 000 | 138 000 | 465 700 | 1 337 900 | 1 803 600 |
| TOTAL | 7 712 700 | 21 598 200 | 1 025 050 | 2 603 000 | 8 937 350* | 24 201 200 | 33 138 550 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

* Total des équipements scolaires 8 737 750 MDH plus le total des matériaux scolaires 199 600 MDH

4.3.3. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

Le coût de la catastrophe dans le secteur de la santé n'était pas estimé compte tenu de l'absence de données et informations requises pour cette fin.

4.4. DOMMAGES ET PERTES DANS LE SECTEUR DE PRODUCTION

4.4.1. DOMMAGE ET PERTES DANS L'AGRICULTURE ET PECHE

Le coût total de la catastrophe dans le secteur de l'agriculture et pêche maritime est évalué à 25 MDH (25 098 400 dirhams), dont 61 % est enregistré dans le sous-secteur de l'agriculture et 39 % dans le secteur de la pêche maritime.

Le coût de la catastrophe dans le sous-secteur de l'agriculture comprend des dommages de l'ordre de 15.2 MDH dus aux préjudices de différentes natures et intensités. Il s'agit notamment de ceux occasionnés à l'infrastructure agricole (Séguia, pistes, gabion, points d'eau, locaux des coopératives) à la production végétale (Olivier et autres cultures), à la production animale (bovins, ovins, caprins et poulet) et à la valeur des terres agricoles.

Les pertes comptabilisées dans le sous-secteur de l'agriculture concernent la coopérative féminine d'Argane « Coopérative Tafyoucht », située dans la commune rurale de Mesti. Cette dernière a encaissé une perte de l'ordre de 180 000 DH, engendrée par la baisse de ses recettes. En effet, les inondations ont coïncidé avec les mois qui connaissent l'essentiel des ventes.

Quant au sous-secteur de la pêche maritime, le coût total de la catastrophe est de l'ordre 9.7 MDH comptant le montant des dommages et pertes qui s'élèvent respectivement à 360 000 DH et 9 394 000 DH.

Il est à noter que les constats soulevés sur le terrain montrent que les dommages et les pertes encaissées dans le secteur de l'agriculture pourraient être beaucoup plus importants et qu'une étude exhaustive spécifique à ce secteur est requise.

Tableau 20. Dommages et pertes dans le secteur de l'agriculture et pêche maritime

| Secteur | Dommage (DH) | Perte (DH) | Total (DH) |
|----------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Agriculture | 15 164 400 | 180 000 | 15 344 400 |
| Pêche maritime | 360 000 | 9 394 000 | 9 754 000 |
| Total | 15 524 400 | 9 574 000 | 25 098 400 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015



Figure 14. Photo d'un magasin maritime endommagé suite aux inondations à la commune de Sidi Ifni

4.4.2. DOMMAGE ET PERTES DANS L'INDUSTRIE

L'information collectée auprès de la délégation provinciale compétente laisse supposer que le secteur de l'industrie n'a pas connu de dommages et pertes.

4.4.3. DOMMAGE ET PERTES DANS LE COMMERCE

Les inondations n'ont pas eu un impact significatif sur le secteur du commerce de la province de Sidi Ifni. Le coût des inondations pour ce secteur s'évalue à 1 779 000 DH, dont 1 485 000 DH de dommages et 294 000 de pertes.

4.4.4. DOMMAGES ET PERTES DANS LE TOURISME

Les dommages et pertes occasionnés dans le secteur du tourisme concernent les trois campings de la ville de Sidi Ifni. Le coût total des inondations dans ce secteur s'évalue à un montant de 2 350 000 DH, réparti en 100 000 DH de dommages et 2 250 000 DH de pertes, dues à la fermeture pendant six mois des trois campings.

5. IMPACT MACROECONOMIQUE

L'analyse de l'impact macro-économique de l'inondation de Sidi Ifni s'appuie sur des indicateurs qui aident à estimer les éventuels effets de la catastrophe sur la performance économique et les déséquilibres macroéconomiques temporaires susceptibles de survenir. Parmi ces indicateurs, on peut mentionner le produit intérieur brut (PIB), la balance des paiements (BDP) et le secteur fiscal de la province de Sidi Ifni.

5.1. IMPACT DES INONDATIONS SUR LES INDICATEURS MACROECONOMIQUE (PIB ET TAUX DE CROISSANCE)

La recherche bibliographique et la collecte de données sur le terrain auprès des différents partenaires n'ont pas permis de cerner ces trois indicateurs à l'échelle de la province de Sidi Ifni. Dans l'absence de ces indicateurs, de leurs évolutions et de leurs projections à l'échelle de la province, nous avons fait appel à des indicateurs de la région Sous-Massa-Draa en fonction de leurs disponibilités.

Précisons que la province de Sidi Ifni appartenait à la région susmentionnée avant qu'elle ne soit affectée à la région de Guelmim - Oued Noun, lors du récent découpage administratif du Maroc.

Selon les publications du HCP¹⁶, le PIB de la région de Sous-Massa-Draa a été de l'ordre de 56 026 Millions de dirhams au cours de l'année 2009 et a progressé à 6 1676 Millions de dirhams au cours de l'année 2012. La recherche effectuée n'a pas permis de déceler la valeur du PIB des années 2013 et 2014. Dans ce sens ces PIB ont été estimés en se basant sur la moyenne du taux de croissance observé entre 2009 et 2012 et qui est de l'ordre de 3.27 %.

Le tableau ci-dessous illustre l'impact de l'inondation sur quelques indicateurs économiques, notamment le PIB et le taux de la croissance économique de la région de Sous-Massa-Draa en considérant l'année 2013 comme référence. Il en ressort que le taux de croissance économique a régressé de 3.27 % à 2.00 %, soit une baisse de 1.27 point.

L'évaluation des dommages et pertes engendrées par les inondations a révélé que la catastrophe a coûté 806 MDH. Les dommages se chiffrent 763.2MDH (soit 1.2 % du PIB) et les pertes à 56.7 MDH (soit 0.08 % du PIB).

Tableau 21. Impact de l'inondation sur le PIB de la région de Sous-Massa-Daraa

| Indicateurs macroéconomiques | En Millions de dirhams |
|---|------------------------|
| PIB 2013 (projeté) | 63692 |
| PIB 2014 avant inondation (projeté) | 65775 |
| PIB 2014 après inondation | 64969 |
| Taux de croissance de PIB avant inondation | 3.27 % |
| Taux de croissance de PIB après inondation | 2.00 % |
| Baisse du taux de croissance | 1.27 % |

Source : Données estimées en se basant sur la moyenne du taux de croissance observé entre 2009 et 2012 – IFED 2015.

¹⁶ HCP. 2013. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2012.
HCP. 2012. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2011.
HCP. 2011. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2010.
HCP. 2010. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2009.

5.2. IMPACT DES INONDATIONS SUR LES FINANCES PUBLIQUES DE LA PROVINCE EN 2014

L'impact des inondations sur les finances publiques de la province de Sidi Ifni peut être évalué en se basant sur la baisse des recettes fiscales de la province. Cependant, les données relatives à ces recettes font défaut.

D'une manière générale, l'impact des inondations du mois de novembre 2014 sur les recettes fiscales ne serait pas significatif puisque le nombre de jours d'arrêt des activités économiques suite à cette catastrophe est très faible.

5.3. IMPACT DES INONDATIONS SUR LA BALANCE DES ECHANGES

Dans l'absence des chiffres relatifs à l'import et l'export des produits et services dans la province de Sidi Ifni, il n'est pas possible de déduire l'impact sur la balance d'échanges.

Comme pour les finances publiques, l'impact des inondations sur la balance des échanges de la province de Sidi Ifni ne serait pas assez important. Cette balance serait affectée essentiellement par la baisse du tourisme suite à l'évacuation des caravaniers de trois campings juste avant la crise.

6. STRATEGIE DE RECONSTRUCTION

6.1. PRINCIPE DE BASE DE LA STRATEGIE DE RECONSTRUCTION

Pour pallier aux dégâts engendrés par l'inondation et relancer le processus du développement socio-économique sur une base durable, il est important de doter la province d'une stratégie de développement axée sur le moyen et le long terme. Il s'agit donc d'identifier et de prioriser les actions à entreprendre pour chaque secteur. Les activités identifiées sont appelées à être en phase avec les stratégies sectorielles, orientées en faveur de la réduction des risques de catastrophes et surtout permettront de relancer une dynamique locale au niveau de la province et renforcer ses capacités.

La phase de reconstruction commence juste après la phase de relèvement et constitue ainsi une suite logique aux efforts de reconstitution. Précisons que la phase de relèvement dans la province de Sidi Ifni a été initiée à travers la réponse aux urgences et vise à renforcer les programmes d'aide humanitaire pour saisir et catalyser les opportunités qui mènent à un développement durable. A ce titre, les interventions ont porté sur le sauvetage de la population, sur son évacuation des lieux de danger et sur la distribution des aides et des denrées alimentaires et l'offre des soins. En parallèle à ces interventions, les services sectoriels ont multiplié les efforts pour réhabiliter dans un meilleur délai les secteurs clés, comme le transport, l'eau et l'électricité. Les travaux de réhabilitation ont permis la stabilisation des conditions de vie et la mise en autonomie de la population sinistrée, afin qu'elle puisse reprendre progressivement le rythme de vie. De même, cette phase a permis de préparer le terrain et les conditions préalables pour le lancement et la mise en œuvre de la reconstruction à moyen et long termes.

L'élaboration de la stratégie de reconstruction de la province de Sidi Ifni suite aux inondations du mois de novembre s'est basée sur une approche participative. En effet, après l'estimation préliminaire des dommages et des pertes engendrés par cette catastrophe, un atelier participatif a été organisé dans la province de Sidi Ifni le Jeudi 02 juillet afin d'identifier les activités sectorielles à

entreprendre à court, moyen et long terme. Tous les services extérieurs dont les secteurs sont touchés par les inondations ou qui sont concernés par la réduction des risques de catastrophes ont participé audit atelier. La liste des participants à l'atelier est indiquée en annexe.

Il convient de préciser que lors de l'atelier, les actions à entreprendre ont été inscrites dans le cadre des stratégies, plans et/ou politiques sectoriels. Ces actions inspirées des principes du développement durable ont été orientées vers la réduction des risques de catastrophes, et ce, selon le principe « mieux reconstruire ». Ainsi par exemple, au lieu de réhabiliter les bâtiments, routes, écoles et hôpitaux, il est proposé de les relocaliser vers des zones à faible exposition aux aléas naturels. Dans le même sens, il est extrêmement utile d'accompagner les actions de reconstruction par des interventions et des actions structurelles et non structurelles pour réduire les risques de catastrophes et inscrire ainsi la stratégie de reconstruction dans le cadre d'un processus de développement durable.

Le cadre stratégique de reconstruction s'est fondé sur les secteurs qui ont connu des dommages et des pertes et dont la description et l'évaluation a été relatée dans les chapitres précédents. Il s'agit des :

- Secteurs sociaux : Logement, Éducation et Santé,
- Secteurs des Infrastructures : Approvisionnement en eau et assainissement, Secteur de l'électricité, Transports et Communications,
- Secteurs productifs : Agriculture, élevage, Pêche et Aquaculture, Industrie, Commerce et Tourisme.

6.2. RESUME SYNTHETIQUE DES BESOINS SECTORIELS

La remise en état et la reconstruction de la province de Sidi Ifni en améliorant sa résilience requiert un budget approximatif de 2,3 milliards de dirhams. Notons que 22% de ce budget, (soit 469 MDH) est requis à court termes pour financer les activités de remise en état provisoire. Le reste peut être programmé à moyen et à long terme.

L'essentiel du budget total, approximativement 1.7 milliards de dirhams, sera affecté à la relocalisation, la reconstruction et l'amélioration de la résilience du secteur de l'habitat.

La reconstruction du secteur de transport requiert aussi un montant important qui est de l'ordre de 274.7 MDH. La reconstruction des autres secteurs fera appel à un budget moins important.

Il y a lieu de noter que certaines activités identifiées n'étaient pas budgétisées, puisque ceci requiert des études de faisabilité et de dimensionnement. Par conséquent, le budget estimé pourrait croître davantage.

Le tableau ci-après relate d'une manière synthétique les besoins estimés pour tous les secteurs considérés dans cette analyse. Plus de détail est mis en exergue secteur par secteur dans le paragraphe 6.2.1.

Tableau 22. Tableau synthétiques des besoins sectoriels

| Secteurs | Court terme | Moyen / Long terme | Total |
|---|--------------------|----------------------|----------------------|
| Secteur infrastructure | | | |
| Sous-secteur Transport et communication | 197 630 000 | 250 000 000 | 447 630 000 |
| Sous-secteur Eau, assainissement et déchets solides | 7 278 800 | 11 356 640 | 18 635 440 |
| Sous-secteur Energie | 4 742 085 | 16 500 000 | 21 242 085 |
| Sous total infrastructure | 209 650 885 | 277 856 640 | 487 507 525 |
| Secteur social | | | |
| Population | | | |
| Habitat | 415 430 000 | 1 346 800 000 | 1 762 230 000 |
| Santé | | | |
| Education | 9 136 950 | | 9 136 950 |
| Sous total social | 424 566 950 | 1 346 800 000 | 1 771 366 950 |
| Secteur production | | | |
| Agriculture & Pêche maritime | 2 166 000 | 11 500 000 | 13 666 000 |
| Commerce | 1 665 000 | 10 000 000 | 11 665 000 |
| Industrie | 4 000 000 | | 4 000 000 |
| Tourisme | | | |
| Sous total production | 7 831 000 | 21 500 000 | 29 331 000 |
| Total | 642 048 835 | 1 646 156 640 | 2 288 205 475 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

6.3. PLAN D'ACTION SECTORIEL

Comme indiqué plus haut, un atelier participatif a été organisé le 02 juillet au niveau de la province de Sidi Ifni en vue d'identifier les actions sectorielles à entreprendre dans le cadre d'une stratégie de reconstruction. Ledit atelier a été organisé juste après l'évaluation des coûts des dommages et pertes engendrés par les inondations du mois de novembre, et a connu la participation des structures et des partenaires concernés par la réduction des risques de catastrophes. A ce propos, pour chaque secteur un plan d'action a été élaboré tout en prenant en considération les thèmes transversaux de la réduction des risques, de l'environnement et du genre. Les activités identifiées pour chaque secteur ont été en général priorisées à court, moyen et long termes.

6.3.1. SECTEURS D'INFRASTRUCTURE

6.3.1.1. SECTEUR TRANSPORT

Le transport est le secteur qui a connu le plus de dégâts, à travers la destruction des routes, des ponts et des ouvrages d'art, ce qui a provoqué le dysfonctionnement dudit secteur et l'enclavement de la province. La somme des besoins de reconstruction à court, moyen et à long termes de ce secteur s'élève à 447,6 MDH (447 630 000 DH).

Tableau 23. Activités de reconstruction programmées pour le secteur du transport (en DH)

| OBJECTIF | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|---|---|--|--|----------------------|-------------|
| Remise en état provisoire du réseau routier | Rétablissement des points de coupures de deux ponts au niveau de la RN1 | Routes praticables provisoirement | Nombre de ponts rétablis | Court terme | 2 200 000 |
| | Rétablissement des ouvrages d'art (6 dalots) pour la route régionale et provinciale | Routes praticables, sans stagnation d'eau | Nombre de dalots rétablis | Court terme | 6 200 000 |
| | Rétablissement des ouvrages d'art (11 radiers) | Routes praticables, sans stagnation d'eau | Nombre de radiers rétablis | Court terme | 10 300 000 |
| | Reconstruction de 1500 ml de la chaussée | Routes praticables | Nombre de ml reconstruits | Court terme | 6 000 000 |
| Remise en état provisoire des pistes rurales et des ouvrages d'arts | Rétablissement des pistes dégradés et des ouvrages d'art endommagés | Pistes opérationnelles, Douars et communes accessibles | Longueur des pistes rétablis et ouvrages d'arts reconstruits | Court terme | 172 930 000 |
| Remise en état définitive du réseau routier | Rétablissement des points de coupures de deux ponts au niveau de la RN1 | Routes praticables sans risque | Lancement des études Nombre de ponts rétablis | Moyen et long termes | 20 000 000 |
| | Rétablissement des ouvrages d'art (6 dalots) pour la route régionale et provinciale | Routes praticables et résilientes aux inondations | Lancement des études Nombre de dalots rétablis | Moyen et long termes | 31 000 000 |
| | Rétablissement des ouvrages d'art (11 radiers) | Routes praticables et résilientes aux inondations | Lancement des études Nombre de radiers rétablis | Moyen et long termes | 89 000 000 |
| | Reconstruction de 1500 ml de la chaussée | Routes praticables et résiliente aux risques | Lancement des études Nombre de ml reconstruits | Moyen et long termes | 110 000 000 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

Les besoins à court terme visent la remise en état provisoire du réseau routier classé et non classé afin d'assurer la communication, d'une part, entre les communes et les douars de la province, et d'autre part, avec les autres régions du Maroc. Les travaux en question portent surtout sur le rétablissement des points de coupure et les ouvrages d'art de types dalots et radiers, ainsi que la reconstruction de la chaussée. Ces besoins sont de l'ordre 197,6 MDH. Notons ici que certains travaux de remise en état sont en cours. Quant aux besoins à moyen et long termes, ils ont comme but de concevoir un réseau routier résilient aux aléas naturels. Dans ce sens le processus de remise en état définitive porterait sur le renforcement des structures et des ouvrages d'art dudit réseau. Le montant total de la reconstruction selon cette option est de l'ordre de 250 MDH.

En se basant sur les besoins identifiés, le tableau ci-dessus donne les principales activités à entreprendre pour reconstruire le secteur du transport en prenant en considération la réduction des risques.

6.3.1.2. SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie ou plus précisément l'électricité a subi également des dommages et des pertes considérables suite à la destruction des conduites et de différents équipements et aussi compte tenu des pertes de recette suite à la baisse de la consommation de l'électricité. La

reconstruction du secteur de l'électricité requiert un montant de 21,2 MDH, réparti en 4.7 MDH à court terme et 16,5 MDH à long terme, comme il est illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24. Actions identifiées dans le secteur d'électricité

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|---|---|--------------------------------------|---|-------------|------------|
| Améliorer la qualité du service de la fourniture de l'électricité | Remise en conformité des réseaux BT d'électricité à toutes les communes | Réseau BT rétabli et en usage | linéaire du réseau rétablis | Court terme | 1 206 700 |
| | Remise en état du réseau MT avec une déviation des zones à risque | Réseau MT opérationnel et résilient | Nombre des installations remise en fonction | Court terme | 285 585 |
| | Remplacement des transformateurs (six) | Les transformateurs opérationnels | Nombre des transformateurs remise en fonction | Court terme | 355 000 |
| | Aménagement de l'agence provinciale | Agence provinciale aménagée | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 700 000 |
| | Aménagement de la ligne provinciale MT | Ligne provinciale MT opérationnel | Linéaire de la ligne MT aménagé | Court terme | 257 000 |
| Optimiser le rapport demande /offre | Adaptation des postes sources Aarbaa Sahel pour un meilleur rapport demande /offre | L'offre électricité est optimisée | Les postes sources adaptés | Court terme | 1 900 000 |
| Elargir l'électrification du monde rural | Parachèvement de l'électrification de 15 villages ruraux par l'énergie solaire (226 foyers) | 226 foyers raccordés à l'électricité | Nombre de village / Nombre des foyers raccordés | Moyen terme | 16 537 800 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

Les besoins identifiés lors de l'atelier participatif à court et à moyen termes ont trait à la remise en état du réseau d'électricité, l'amélioration de la qualité du service de fourniture de l'électricité et l'optimisation du rapport offre/demande. A long terme, il s'agit de diversifier la source d'énergie et élargir davantage le réseau de distribution au profit de 15 villages. Plus de précisions sur les principales activités identifiées pour mieux reconstruire le secteur de l'électricité sont relatées dans le tableau ci-dessus.

6.3.1.3. SECTEURS DE L'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHET SOLIDE

Les actions à entreprendre pour reconstruire le secteur de l'eau et de l'assainissement et de déchets solides se chiffrent à 18.6 MDH. Ce chiffre peut accroître davantage en ajoutant le coût des actions dont la budgétisation requiert des études de faisabilité et de dimensionnement. A court termes, les actions à entreprendre visent à réparer le réseau d'adduction et de distribution de l'eau potable. Les actions identifiées ont également comme objectif d'assurer l'assainissement des eaux usées dans la commune urbaine de Sidi Ifni. Le montant de ces activités est de l'ordre de 7.2 Millions de dirhams.

Les activités à entreprendre à moyen et à long termes requiert un montant de 11.3 Millions de dirhams. Ce montant permettra de financer les solutions définitives résilientes aux aléas naturels. Les principales activités soulevées pour reconstruire le secteur de l'eau, d'assainissement et des déchets solides sont énumérées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25. Activités de reconstruction programmées pour le secteur eau et assainissement (en DH)

| Objectif | Activités | Résultats attendus | Indicateurs | Priorité | Budget (DH) |
|---|---|---------------------------|--|-------------|-------------|
| Remise en état provisoire du réseau de distribution | Réparation des conduites de distribution au centre Mirleft | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites réparées | Court terme | 26 000 |
| | Réparation des conduites de distribution à la commune rurale Mirleft | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites réparées | Court terme | 28 800 |
| | Réhabilitation des conduites de distribution à Sidi Ifni | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites rétablies | Court terme | 800 000 |
| | Réparation des conduites de distribution et du remblai dégagé au centre de Tioughza | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites réparées | Court terme | 1 000 |
| | Réparation des conduites de distribution, du remblai et du gabion dégagé au centre douars de Tioughza | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites réparées | Court terme | 120 000 |
| Remise en état provisoire du réseau d'adduction | Réparation des conduites d'adduction à Mirleft | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites rétablies | Court terme | 2 050 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction à Sidi Ifni | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites rétablies | Court terme | 920 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction et du remblai dégagé au centre Tighirt | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites et le nombre du remblai rétabli | Court terme | 2 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction et remblai dégagé au centre Lakhssas | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites et le nombre du remblai rétablis | Court terme | 1 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction, du remblai et du gabion à Sidi Hsein Ou Ali | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites et le nombre du remblai et du gabion rétabli | Court terme | 120 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction et du remblai à Sidi Mbarek | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites et le nombre du remblai rétablis | Court terme | 80 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction et du remblai à Ait Erkha | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites et le nombre du remblai rétabli | Court terme | 115 000 |
| Remise en état provisoire du réseau d'adduction Tiznit - Lakhssas | Réparation des conduites d'adduction et remblai dégagé | Conduites opérationnelles | Le linéaire des conduites rétablies | Court terme | 15 000 |

| | | | | | |
|--|---|--|---|-------------|-----------|
| Remise en état provisoire du réseau d'assainissement | Réparation des conduites du réseau d'assainissement | Assainissement opérationnel | Le linéaire des conduites rétablies | Court terme | 3 000 000 |
| Remise en état définitive du réseau de distribution | Réparation des conduites de distribution au centre Mirleft | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites réparées | Moyen terme | 250 000 |
| | Réparation des conduites de distribution à la commune rurale Mirleft | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites réparées | Moyen terme | 783 000 |
| | Réhabilitation des conduites de distribution à Sidi Ifni | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites rétablies | Moyen terme | 3 353 320 |
| | Réparation des conduites de distribution et du remblai dégagé au centre de Tioughza | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais réparé | Moyen terme | 30 000 |
| | Réparation des conduites de distribution, du remblai et du gabion dégagé au centre douars de Tioughza | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais réparé | Moyen terme | 1 473 120 |
| Remise en état définitive du réseau d'adduction | Réhabilitation des conduites d'adduction à Mirleft | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites rétablies | Moyen terme | 4 700 000 |
| | Réhabilitation des conduites d'adduction à Sidi Ifni | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites rétablies | Moyen terme | |
| | Réparation des conduites d'adduction et remblai dégagé au centre Lakhssas | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais réparé | Moyen terme | 50 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction et du remblai dégagé au centre Tighirt | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais réparé | Moyen terme | 50 000 |
| | Réparation des conduites d'adduction, du remblai et du gabion à Sidi Hssain Ou Ali | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais et gabion réparé | Moyen terme | 271 200 |
| | Réparation des conduites d'adduction et du remblai à Sidi Mbarek | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais réparé | Moyen terme | 129 600 |
| | Réparation des conduites d'adduction et du remblai à Ait Erkha | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites et nombre des remblais réparé | Moyen terme | 266 400 |

| | | | | | |
|--|--|---|--|-------------|-------------------|
| Remise en état provisoire du réseau d'assainissement | Réparation des conduites du réseau d'assainissement | Réseau d'assainissement opérationnel et résilient | Le linéaire des conduites rétablies | Moyen terme | En cours |
| Protéger les conduites et améliorer leur résistance | Mise en place de conduites d'adduction de l'eau potable Tiznit à Sidi Ifni | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites rétablies | Long terme | Non estimé |
| | Mise en place de conduites d'adduction de l'eau potable Tiznit à Lakhssas | Conduites opérationnelles et résilientes | Le linéaire des conduites rétablies | Long terme | Non estimé |
| | Etude de remplacement des canaux et leur relocalisation à des zones non risquées | Dimensionnement et emplacement des conduites sont définis | TDR préparés Etude lancée Rapport d'avancement | Long terme | Non estimé |
| Total | | | | | 18 635 440 |

Source : Résultats de la collecte des données – IFED 2015

6.3.2. SECTEURS SOCIAUX

6.3.2.1. SECTEUR DE L'HABITAT

Les dégâts engendrés dans le secteur de l'habitat et de logement sont spectaculaires et désastreux. La relocalisation et la reconstruction des maisons détruites et endommagées feront appel à un budget total approximatif de 1.3 Milliards de DH. Ceci comprend le prix d'acquisition du terrain pour reconstruire les bâtiments effondrés dans des lieux à faible exposition aux aléas naturels. Ce budget répond également au besoin de réhabilitation et de renforcement des structures pour assurer plus de résistance aux aléas naturels.

Les actions à court terme visent essentiellement à réhabiliter les bâtiments endommagés pour remplir leurs fonctions d'abris aux familles sinistrées ou encore leurs fonctions sociales, administratives et/ ou commerciales lorsqu'il s'agit des bâtiments publics. Pour ce faire, le montant requis s'élève à 415.4 Millions de dirhams.

Tableau 26. Activités de reconstruction programmées pour le secteur de l'habitat

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|---|--|---|---|-------------|-------------|
| Reconstruction des logements et renforcement de sa résilience | Réhabilitation et reconstruction des maisons en bétons (2331) | Maisons résilientes aux inondations | Nombre de maisons construites | Court terme | 356 710 000 |
| | Relocalisation et reconstruction des maisons (316) résilientes dans la commune urbaine Lakhssass | Maisons résilientes aux inondations | Nombre de maisons construites | Court terme | 237 000 000 |
| | Relocalisation et reconstruction des maisons (2018) résilientes dans 9 communes rurales | Maisons résilientes aux inondations | Nombre de maisons construites | Moyen terme | 927 900 000 |
| | Relocalisation et reconstruction des établissements (87) publics résilients | Etablissements public opérationnel et résilients | Nombre d'établissements construits | Moyen terme | 107 400 000 |
| Protection de la ville de Sidi Ifni contre les effets des inondations | Construction d'un mur de protection pour déviation des eaux pluviales | Eaux pluviales déviées da la ville de Sidi Ifni | Lancement du marché, Longueur du mur construit | Court terme | 900 000 |
| | Construction des caniveaux pour évacuation des eaux pluviales | Eau est évacuée de la ville de Sidi Ifni | Nombre de caniveaux construits | Court terme | 800 000 |
| | Construction des digues de protection pour les deux rives d'oued Ifni | Digues conçues Ville protégée | Longueur des digues construites | Court terme | 700 000 |
| Renforcement de la résilience de la voirie de la ville de Sidi Ifni | Renforcement et aménagement de l'avenue de la plage | Le flux de communication à avenue de la plage est allégé | Lancement du marché Longueur aménagée | Moyen terme | 5 500 000 |
| | Construction et élargissement de l'entrée de la ville via Guelmim | Entrée de la ville via Guelmim élargie et résiliente Le flux est fluide | Lancement du marché Longueur construite et aménagée | Moyen terme | 12 000 000 |
| | Construction et élargissement de l'entrée de la ville via Sidi Ouerzague | Entrée de la ville via Ouerzague élargie et résiliente Le flux est fluide | Lancement du marché Longueur construite et aménagée | Moyen terme | 7 000 000 |
| | Aménagement des accès vers la plage | L'accès vers la plage est plus fluide | Longueur aménagée | Moyen terme | 9 000 000 |
| | Reconstruction et aménagement des murs de soutènement à l'avenue Ibn Sina et EL Houria protégés | Avenues Ibn Sina et EL Houria protégés | Longueur de murs | Moyen terme | 1 000 000 |
| Protection du sol et lutte contre l'érosion | Reboisement de la vallée ID Oufkir et Jbel Boulaam | Vallées protégées contre l'érosion | Superficie reboisée | Moyen terme | 15 000 000 |
| Amélioration de la qualité de vie au niveau de la ville de Sidi Ifni | Aménagement des espaces verts à l'intérieur de la ville | Espaces verts aménagé | Nombre et superficies des espaces verts aménagé | Moyen terme | 1 000 000 |
| | Création des aires de jeux pour les enfants dans différents quartiers de la ville | Aire de jeux disponible et accessible | Nombre d'aire de jeux créés | Moyen terme | 3 000 000 |
| | Création d'une pépinière au Parc Zoo | Pépinière créée | Lancement du marché Avancement des travaux | Moyen terme | 2 000 000 |

| | | | | | |
|---|---|--|---|-------------|------------|
| | Construction d'une gare routière | Transport routier mieux structuré | Lancement du marché Avancement des travaux de construction | Moyen terme | 15 000 000 |
| Renforcer le contrôle de la qualité de la viande | Construction d'un abattoir | Viande contrôlée et de bonne qualité | Lancement du marché Avancement des travaux de construction | Moyen terme | 5 000 000 |
| Renforcement de l'infrastructure urbaine de de la CU de Lakhessass | Mise à niveau des axes routiers reliant le centre de ville aux Douars avoisinants | Douars accessible Flux de transport est fluide | Lancement du marché Avancement des travaux de construction | Court terme | 6 000 000 |
| | Mise à niveau de l'éclairage public au niveau des quartiers relevant à la ville de Lakhssas | Ville mieux éclairée | Nombre de quartiers mieux éclairés | Court terme | |
| | Création d'une décharge publique contrôlée | Protéger l'environnement Améliorer la qualité de la vie | Réalisation de l'étude d'impact Avancement des travaux | Court terme | 6 000 000 |
| Création d'activités socio-culturelles et sportives dans la CU de Lakhssass | Construction d'un centre culturel | Centre culturel créé et opérationnel | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 2 000 000 |
| | Création d'un complexe sportif | Centre sportif créé et opérationnel | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 5 000 000 |
| | Construction d'une salle omni sport | Salle construite et opérationnelle | Lancement du marché, Avancement des travaux | Court terme | 4 000 000 |
| | Création des espaces de jeux pour enfants | Espace de jeu créé et opérationnel | Lancement du marché, Avancement des travaux | Court terme | 800 000 |
| Amélioration de l'environnement et la qualité de vies au niveau de la CU de Lakhssass | Création des espaces verts au niveau des quartiers relevant à la ville | Espaces verts créés | Nombre d'espace vert créés | Moyen terme | 6 000 000 |
| | Création du transport scolaire | Transport scolaire créé et opérationnel | Lancement du marché, Signature du contrat de services | Moyen terme | 2 500 000 |
| | Construction d'un centre pour les personnes à besoins spécifiques | Centre créé et opérationnel | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 5 000 000 |
| | Transfert du souk hebdomadaire | Souk transféré | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 10 000 000 |
| | Construction d'une maison de maternité | Maison de maternité construite | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 2 000 000 |
| | Construction d'un bureau d'hygiène municipal | Bureau d'hygiène construit | Lancement du marché, Avancement des travaux | Moyen terme | 2 500 000 |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

A moyen et à court termes, les activités à préconiser se focaliseront sur la relocalisation des maisons détruites dans des endroits à faible risque. Le budget nécessaire est de l'ordre de 1.3 MDH. Il comprend le coût d'acquisition du terrain et le coût de construction des maisons. Il y a lieu de préciser que ce montant n'inclut pas le coût d'une étude de zonage ou d'élaboration d'une carte d'aptitude à l'urbanisation.

En plus de la reconstruction des maisons détruites, il est aussi judicieux de renforcer davantage la résilience de l'infrastructure urbaine de la ville de Lakhssas et de Sidi Ifni contre les inondations. Le budget requis pour cette fin est de l'ordre de 129,7 MDH. Ce montant comprend des activités qui visent essentiellement à protéger la ville de Sidi Ifni contre les effets des inondations, renforcer la résilience de la voirie de la ville de Sidi Ifni, protéger et lutter contre l'érosion, et améliorer la qualité de vie au niveau de la ville de Sidi Ifni. Le budget inclut également les activités visant le renforcement de l'infrastructure urbaine de la CU de Lakhssas, la création d'activités socio-culturelles et sportives dans la CU de Lakhssas et l'amélioration de l'environnement et la qualité de vie au niveau de cette commune. La liste des principales actions à entreprendre à court, moyen et long termes pour reconstruire le secteur de l'habitat est relatée dans le tableau ci – dessus.

6.3.2.2. SECTEUR DE LA SANTE

Les actions principales à entreprendre à court, à moyen et long termes dans le secteur de la santé sont énumérées ci-dessous.

Tableau 27. Activités de reconstruction programmées pour le secteur de la santé

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE |
|---------------------------------|--|--|---|-------------|
| Améliorer les services de soins | Construction urgente d'une bache à eau complète pour hémodialyse CHP sidi Ifni | Centre de l'hémodialyse opérationnel | Nombre de patients pris en charge | Court terme |
| | Maintenance des équipements biomédicaux et des installations techniques CHP Sidi Ifni | Equipement et installations entretenus et opérationnels | Nombre d'équipements maintenus | Court terme |
| | Réhabilitation des fissurations de mur du centre de santé communal avec module d'accouchement de Mesti | Mur réhabilité et étanche | Lancement du marché, Avancement des travaux | Court terme |
| | Construction d'un nouveau centre de santé communal avec module d'accouchement de à Mirleft | Le nouveau CSCA conçu et opérationnel | Lancement du marché, Plan de construction | |
| | Reconstruction d'un nouveau csc dans un terrain non accidenté et non exposé - csc Tangerfa | Le nouveau CSC de Tangerfa moins exposé et résilient aux inondations | Lancement du marché, Plan de construction | Court terme |
| | Réaménagement de trois dispensaires (Aguendou, Inkerne et Agadir Izri) | Trois dispensaires réaménagés | Nombre de dispensaires réaménagés | Court terme |

| | | | | |
|---|---|---|-------------------------------------|--------------|
| | Reconstruction de deux dispensaires (Tilioua et Taghloulou) | Deux dispensaires conçus | Nombre de dispensaires reconstruits | Court terme |
| Améliorer la mobilité des services de santé | Doter les centres sanitaires d'ambulances, | Ambulances disponibles aux centres de santé | Nombre d'ambulance | Court termes |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

6.3.2.3. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les besoins de reconstruction du secteur de l'éducation sont évalués approximativement à 9.1 MDH. Ceci comprend le financement des activités de réhabilitation des établissements de l'éducation, l'achat des fournitures scolaire et le matériel informatique nécessaire pour le fonctionnement des établissements de l'éducation.

Les actions principales à entreprendre à court, à moyen et long termes dans le secteur de l'éducation nationale sont énumérées ci-dessous.

Tableau 28. Activités de reconstruction programmées pour le secteur de l'éducation

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|--|--|---|-------------------------------------|-------------|-----------|
| Remise en état des établissements | Réhabilitation des établissements de l'éducation | Etablissement remise ne état et opérationnels | Nombre d'établissements réhabilités | Court terme | 8 937 350 |
| Mettre à disposition des élèves la fourniture et l'équipement nécessaire | Achat de la fourniture scolaire | Fourniture scolaire disponible | Quantité de la fourniture | Court terme | 91 100 |
| | Achat d'équipement informatique | Equipement informatique disponible | Quantité de l'équipement | Court terme | 108 500 |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

6.3.3. SECTEURS DE PRODUCTION

6.3.3.1. SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Dans le secteur de l'agriculture, les activités identifiées se sont chiffrées à 13,6 MDH.

Tableau 29. Activités de reconstruction programmées pour le secteur de l'agriculture et la pêche

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|--|---|--|---|-------------|------------|
| Remise en état des magasins marins | Réhabiliter les magasins marins qui ont été touchés par les inondations à Argount. | Les magasins marins sont opérationnels | Lancement du marché Avancement des travaux | Court terme | 300 000 |
| Renforcer la protection de la coopérative Islman | Réhabilitation des murs de la coopérative Islman Ifni transformation des produits de la pêche | La coopérative Islman réhabilité et opérationnelle | Lancement du marché Avancement des travaux | Court terme | 60 000 |
| Promouvoir la surveillance et la protection des forêts | Acheter deux véhicules et du matériel pour assurer les déplacements aux forêts. | Véhicules achetées et utilisées sur le terrain | Lancement du marché Acquisition | Moyen terme | 1 000 000 |
| Conserver le sol et le protéger contre l'érosion | Corriger les ravins et protéger les terres agricoles au niveau de la province de Sidi Ifni | Sol et terres agricoles protégés | Nombre et longueur de ravins protégés | Moyen terme | 10 500 000 |
| | Corriger les ravins et protéger les terres agricoles au niveau de la municipalité de sidi Ifni. | Sol et terres agricoles protégés | Nombre et longueur de ravins protégés. | Court terme | 1 806 000 |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

6.3.3.2. SECTEUR DE L'INDUSTRIE

A défaut d'informations précises, les constats soulevés dans le secteur de l'industrie laissent comprendre qu'il n'était pas significativement affecté par les inondations. Ceci semble être logique puisque ce secteur demeure peu développé et a donc moins d'enjeux.

Pour le renforcement de ce secteur, il est proposé de mettre l'accent sur les potentialités minières de la province de Sidi Ifni. Ainsi, la création d'un noyau de formation professionnelle dans le domaine du Marbre, permettrait de qualifier les ressources humaines de la province de Sidi Ifni et encouragerait la création et l'installation des exploitations industrielles. Le besoin estimé pour ce secteur est de 4 MDH.

Tableau 30. Activités de reconstruction programmées pour le secteur de l'industrie

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|---|---|---|---|-------------|-----------|
| Qualification professionnelle dans le domaine de marbre | Création d'un noyau pour la formation professionnelle (branche artisanale, et fabrication du produit de marbre) | Noyau de formation créé et opérationnel | Lancement du marché, Avancement des travaux | Court terme | 4 000 000 |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

6.3.3.3. SECTEUR DU COMMERCE

Le secteur du commerce n'étant pas significativement impacté. La remise en état de ce secteur requiert un budget approximatif de 11 557 000 Millions de DH.

Tableau 31. Activités de reconstruction programmées pour le secteur du commerce

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE | BUDGET |
|---|---|--|---|----------------------|------------|
| Remise en état des activités commerciale | Réaménagement de 4 échoppes | Les 4 échoppes reconstruites | Nombre d'échoppes reconstruites | Court terme | 120 000 |
| | Reconstruction de 11 magasins | Les 11 magasins reconstruits | Nombre de magasins reconstruits | Court terme | 1 100 000 |
| | Réaménagement de 9 magasins | Les 9 magasins réaménagés | Nombre de magasins réaménagés | Court terme | 45 000 |
| | Reconstruction de deux cafés | Les deux cafés reconstruits | Nombre de magasins réaménagés | Court terme | 400 000 |
| Amélioration de la résilience du commerce aux aléas | Construction d'un centre commercial résilient aux aléas | Centre de commercial résilient est construit | Lancement de l'étude Acquisition du terrain Lancement des constructions | Moyen et long termes | 10 000 000 |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

6.3.3.4. SECTEUR DU TOURISME

Les besoins exprimés dans le secteur du tourisme visent à renforcer la résilience de l'infrastructure touristique exposée aux risques. Dans ce sens, il est proposé de relocaliser les trois campings dans des zones moins exposées. Il en est de même pour l'hôtel Ait Ba Amrane.

Tableau 32. Activités de reconstruction programmées pour le secteur du tourisme

| OBJECTIFS | ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | INDICATEURS | PRIORITE |
|---|---|---|---|----------------------|
| Réaménager et améliorer la résilience de l'infrastructure touristique | Relocalisation des campings de Sidi Ifni dans des zones résilientes | Trois campings résilients conçus et opérationnels | Acquisition du terrain Avancement des travaux de constructions | Court à moyen termes |
| | Réaménagement de l'hôtel Ait Ba Amrane | L'hôtel est remis en état | Avancement des travaux | Court terme |

Source : Résultats des ateliers – IFED 2015

ANNEXES :

- **ANNEXE 1. LISTE DES REUNIONS ET DES PARTICIPANTS**
- **ANNEXE 2. LISTES DES PARTICIPANTS A LA REUNION DE PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX PRELIMINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2015**
- **ANNEXE 3. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER PARTICIPATIF A SIDI IFNI DU 02 JUILLET 2015**
- **ANNEXE 4. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS, TENUS LE JEUDI 13 AOUT 2015 AU SIEGE DE LA PROVINCE**
- **ANNEXE 5. LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

ANNEXE 1. LISTE DES REUNIONS ET DES PARTICIPANTS

Liste des réunions tenues au cours de la semaine de 18 Mai 2015, dans le cadre de l'évaluation préliminaire à travers l'identification des états des lieux, dégâts, besoins et coûts suite aux inondations dans les provinces de Sidi Ifni et Tiznit.

| | Date | Départements | Nom du représentant | IFED |
|----------------------|---------------------|---|---|---|
| Réunion de démarrage | 18/05/2015 matin | Entretien avec le gouverneur de la province de Sidi Ifni et le secrétaire général | M. Le gouverneur M. Le secrétaire général | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Représentante de la DGCL Représentant de la DETL | Mme. Amatoul Meriem M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Agence du bassin hydraulique SMD | M. Rolait Taoufiq | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Municipalité de Sidi Ifni | M. Naamaoui Bouchta | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Direction provinciale de l'agriculture | M. Frane Hassan | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Direction provinciale des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification | M. El fadili Ahmed | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Divisions provinciale d'ETL | M. Karroumi Miloud | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |

| | Date | Départements | Nom du représentant | IFED |
|--|--------------------------|---|--|---|
| | 18/05/2015 Après-midi | Direction provinciale de l'agriculture | M. Frane Hassan M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | | Direction provinciale de La santé | M. Edahbi Abdesselam M. Labkam Baba M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham M. El Alami Med Abdelhakim Mlle. Fakid Samira |
| | 19/05/2015 | Délégation de la pêche maritime | M. Assaedi Abdelkhalk M. Abed | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Délégation provinciale de l'éducation de Sidi Ifni | (reportée) | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Division provinciale de l'ETL | M. Karoui Miloud M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Association Al AMAL des femmes veuves et divorcées | Mme. Faouzi Aziza | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | 20/05/2015 | Entretien avec Chef de Division des collectivités territoriales | M. Abdelilah El Madkour M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Division des affaires rurales | M. El Farouah Brahim M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Délégation provinciale de l'éducation de Sidi Ifni | M. BAHTAT Mohamed Jamal M. Yahyaouf Mohamed M. Aguinou Lahoucine M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Agence mixte ONEE Branche : Electricité | M. Kassimi Lahcen M. Akhdiach Ahmed M. Ajjaj Mokhtar M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Président de la commune de Lakhssas | M. Bahmane Omar M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Division de l'économie et de la coordination | M. El gourari Rachid M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Délégation de la promotion nationale | M. Mouloud Amanalah M. Ait Bahani Zakaria | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | 21/05/2015 Tiznit | Agence mixte ONEE Branche : Eau | M. Igourari M. Assaidi M. Farah | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Direction provinciale de l'habitat et de la politique de la ville | M. Akarmach | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |
| | | Délégation provinciale du commerce et d'industrie | M. Ben Menni Mohamed | M. Ezzine Hicham Mlle. Fakid Samira |

**ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DE PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX
PRELIMINAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2015**

| Nom & Prénom | Qualité / Département |
|-------------------|---|
| Abla Regragui | Eau et forêts et la lutte contre la désertification |
| Oumalek Jawad | Chef de division / Agence nationale des ports |
| El Alami Ahmed | Secrétaire générale / CR. Imi N'Fast |
| El Himni Hamza | Chef de division / Agence du Bassin Hydraulique Souss Massa Darâa |
| Idkourram | Chef de projet / AL OMRAN |
| Oucharah Mustapha | Office national de pêche |
| El Maoukor Ahmed | Ingénieure en chef / Energie et Mine |
| Benmenni Mohamed | Délégué / Délégation du commerce et de l'industrie |
| Kassmi Lahcen | Directeur provincial / ONEE – Branche électricité |
| Farah Mohamed | Chef d'agence mixte / ONEE – Branche Eau |
| Saadi Abdelkhalek | Délégation de la pêche |
| El Maamri Brahim | Ministère de l'éducation national & la formation professionnelle |
| Keroumi Miloud | Direction provinciale d'équipement, du transport, et logistique |
| Yesraoui Rajae | Direction provinciale de l'agriculture |
| El Ammari Sanae | Jeunesse et sport |
| EL Aiouj Mouloud | Délégation de la promotion nationale |
| Dahbi Abdeslam | Délégation de la santé |
| Bezeou Aziz | Association Fath |
| El Arhoum Mohamed | Association Afolki / Sebt Ennabour |
| Fikri Ali | Association Amal Id Oufkir pour la culture et le développement |

ANNEXE 3. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER PARTICIPATIF D'IDENTIFICATION ET DE PLANIFICATION D'ACTION A SIDI IFNI DU 02 JUILLET 2015

| Nom & Prénom | Qualité / Département |
|------------------------|--|
| Rouhi Chadia | Anapec Sidi Ifni |
| Boutahar Mohamed | Secrétariat générale |
| Chikri Lahcen | Division technique |
| Naamaoui Bouchta | Chef division technique / municipalité Sidi Ifni |
| Beuyou Mohamed | Paysagiste (Espace vert) / municipalité Sidi Ifni |
| Lachqam Said | Président de la commune urbaine Sidi Ifni |
| Ouacheikh Mohamed | Service voiries |
| Ansaid Faissal | Secrétaire général / commune urbaine Lakhssas |
| Drissi mohamed | Délégué des anciens résistants |
| El Mhindi Hamid | Commune urbaine Sidi Ifni |
| Yessraoui Rajae | Direction provinciale de l'Agriculture |
| Faouzi Aziza | Association Al Amal des femmes divorcées et veuves |
| El Ain Mbarka | Association Al Amal des femmes divorcées et veuves |
| El Ammari Sanae | Jeunesse et sport |
| EL Aiouj Mouloud | Délégation de la promotion nationale |
| Haidoune Brahim | Association Ait Essmar / Eau potable |
| Oussid Ali | Association ALKAWTAR |
| Boura Mohamed | ONEE – Branche Eau |
| Ibumfakir Laarbi | Maroc Télécom |
| Oulad Benhaddou Rachid | Association AL KAWTAR |
| Omar Khalfaouy | Association LMOHIT pour le développement et la culture |

**ANNEXE 4. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS, TENU LE JEUDI
13 AOUT 2015 AU SIEGE DE LA PROVINCE**

| Nom et prénom | Qualité / Département |
|----------------------|---------------------------------------|
| Mr El Mati Yajid | Secrétaire Général |
| Chakir Mohamed | Pacha Lakhssas |
| Bouchaib Annab | Chef du cercle Lakhssas |
| Ech-chetaky Said | DPEFLCD |
| El Ammari Sanae | Jeunesse et sport |
| Karoumi Miloud | DPETL |
| Salhi Said | Chef cercle Sidi Ifni |
| Essanhajy Mohamed | Agence du bassin hydraulique |
| Ezzine Hicham | IFED |
| Ajjaj Mohamed | Chef d'ASP ONEE – Branche électricité |
| Ait Bahani Zakaria | Division de l'équipement |
| Yahyaoui Mohamed | Délégation de l'éducation |
| Amtoul Mariam | DCL province |
| Ahmed Klyani | Pacha Sidi Ifni |
| El Mansouri Manceur | DPHPV/TGZWJT |
| Mouloud Aman allah | Délégation de l'entraide nationale |
| El Aoud Mohamed | Délégation de la promotion nationale |
| Ait Abdelouahed Omar | P. DPETL |
| Essaedi Ahmed | ONEE – Branche Eau |

ANNEXE 5. LISTE DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Monographie de la province de Sidi Ifni (2015). Secrétariat général. Division des affaires économiques et de la coordination, service des études, de la planification et de la coordination des programmes.

Monographie du commerce et de l'industrie de la province de Sidi Ifni (2014).

Monographie agricole de la Province. Direction provinciale de l'agriculture Sidi Ifni

Estimation concernant les dégâts agricoles provoqués par les intempéries de 2014. Direction provinciale d'agriculture Sidi Ifni.

Données monographiques sur le secteur du commerce et de l'industrie dans la province de Sidi Ifni. Délégation provinciale du commerce et de l'industrie de Tiznit

Mesures prises par le C.P.C pour atténuer les dégâts des inondations et des intempéries au niveau de province de Sidi Ifni. Centre provinciale de la Coordination, Province de Sidi Ifni. Ministère de l'intérieure.

منجزات وآفاق المشاريع الطرقية بإقليم سيدي إفني. المديرية الإقليمية للتجهيز والنقل واللوجستيك، بتزنيت وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك. (يونيو 2014)

Rapport des dégâts de crues sur le réseau routier de la DPETL de Tiznit saison hivernale 2014-2015. Direction provinciale de Tiznit, Ministère de l'équipement, du transport et de la logistique. (Décembre 2014)

عرض حول أضرار الفيضانات بالشبكة الطرقية 21-28 نونبر 2014. المديرية الإقليمية للتجهيز والنقل واللوجستيك بتزنيت، وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك. (يناير 2015).

عرض حول أضرار الفيضانات بالشبكة الطرقية 21 نونبر-2 دجنبر 2014. (نونبر 2014). المديرية الإقليمية للتجهيز والنقل واللوجستيك بتزنيت، وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك.

عرض حول وضعية مدينة الأخصاص اثر فيضانات يومي 28 و29 نونبر 2014، الجماعة الحضرية الأخصاص

الإحصائيات المتعلقة بالخسائر الناجمة عن فيضانات اخر شهر نونبر 2014. دائرة الأخصاص، إقليم سيدي إفني، وزارة الداخلية.

Protection contre les inondations de la ville de de Sidi Ifni contre les crues de l'oued Ifni à la ville de Sidi Ifni. Agence du bassin hydraulique Souss Massa et Daraa.

HCP. 2013. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2012.

HCP. 2012. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2011.

HCP. 2011. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2010.

HCP. 2010. Comptes régionaux. Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2009

Liste des documents collectés

PV et comptes rendus des réunions :

- PV et comptes rendus des réunions tenues dans le cadre de l'évaluation préliminaire à travers l'identification des états des lieux, dégâts, besoins et coûts suite aux inondations.
- PV de la réunion du 19 décembre au sein du siège de la Province relatif à l'étude des résultats des enquêtes sur le terrain des dégâts des intempéries. (Ministère de l'intérieur, cercle d'Ifni)
- PV et des rapports, des dégâts des inondations de novembre 2014, élaborés par les communes de la province de Sidi Ifni

Secteur de l'agriculture :

- Estimation concernant les dégâts agricoles provoqués par les intempéries de 2014. (DPA Sidi Ifni)
- Monitoring de la campagne agricole 2014/2015, quinzaine du 16/03/2015 au 31/03/2015. (DPA Sidi Ifni)
- Fiche projet des travaux d'aménagement foncier relatifs à la correction des ravins et la protection des terres agricoles aux berges des oueds à travers la Province de Sidi Ifni. (DPA Sidi Ifni)

Secteur de l'équipement / Aménagements hydrauliques :

- Exposé réalisé par l'Agence du bassin hydraulique du Souss Massa Draa relatif à la protection contre les inondations de la ville de Sidi Ifni contre les crues de l'oued Ifni à la ville Sidi Ifni.
- Quatre fiches projet des différents aménagements hydrauliques dans la province.
- Rapport des dégâts survenus suite aux intempéries dans la commune de Tinkerfa. (Ministère de l'intérieur, commune de Tinkerfa)
- Dégâts survenus suite aux intempéries de novembre 2014. (Ministère de l'intérieur, commune de Tioughza)
- Dégâts survenus suite aux intempéries de novembre 2014. (commune de Mirleft)
- Gestion des intempéries : fiche des dégâts du 27 novembre au 05 décembre 2014. (Ministère de l'intérieur, Province de Sidi Ifni, Pachalik de Lakhssas)

- Dégâts survenus suite aux intempéries de novembre 2014. (Ministère de l'intérieur, commune de Tnin Amlou)
- Dégâts des inondations (Ministère de l'intérieur, commune de Imi Nfast)
- Dégâts des inondations (Ministère de l'intérieur, commune de Sbouya)

Secteur de l'équipement / assainissement :

- Projets d'assainissement réalisés au niveau de la Province.

Secteur de santé :

- Liste des formations sanitaires relevant de la délégation provinciale de la santé ayant été endommagé suite aux dernières intempéries et proposition d'intervention.

Secteurs sociaux :

- Liste des institutions de défenses sociales touchées par les dernières inondations.
- Nombre d'établissement scolaire endommagé.

La ville de Sidi Ifni :

- Situation de la ville de Sidi Ifni notamment sa situation géographique, le diagnostic de la situation existante, la délimitation des zones inondables, les situations proposées et le coût estimatif du projet.

La ville de Lakhssas :

- L'état de la ville de Lakhssas suite aux inondations du 28 et 29 novembre 2014.
- Liste des dégâts suite aux intempéries au niveau de la ville de Lakhssas.